



RÉSEAU
REGARD

Agir contre les déchets plastiques dans les réseaux urbains

Cedre

OiEau
Office International
de l'Eau

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
Loire-Bretagne
agence.eau-loire-bretagne.fr

RÉDUCTION DES MACRODÉCHETS PLASTIQUES DANS LES RESEAUX D'EAU URBAINS : RECENSEMENT DES ACTIONS EXISTANTES, DES FREINS ET BESOINS DES COLLECTIVITÉS ET DES ACTEURS ASSOCIÉS DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

RAPPORT DE L'ENQUÊTE
EN LIGNE EN 2024
DANS LE CADRE DU
RESEAU REGARD

Étude réalisée dans le cadre
de l'Appel à initiatives 2022
de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Dossier 230390301 – Demande
de subvention 1039882 – N°RIC 48144



RESUME

Dans le cadre d'un appel à initiatives lancé en 2022 pour lutter contre les émissions de macrodéchets plastiques issus des systèmes d'assainissement, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a encouragé les collectivités et acteurs associés à faire émerger des démarches innovantes et fédératrices. Dans le cadre de cet appel et pour soutenir ces initiatives, le Cedre et l'Office International de l'Eau (OiEau) ont été financés pour créer le réseau REGARD, destiné à accompagner scientifiquement et techniquement les collectivités du Bassin Loire-Bretagne. Ce réseau vise à promouvoir la mise en place d'actions, favoriser les retours d'expériences et diffuser les bonnes pratiques grâce à un appui indépendant et des ressources adaptées.

Dans ce contexte, une enquête en ligne à destination des collectivités et acteurs associés du périmètre de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a été lancée au printemps 2024 pour deux mois afin d'identifier les actions existantes visant à réduire les macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eau urbains au sein du Bassin Loire-Bretagne. En plus du recensement d'actions, cette enquête a permis d'identifier les freins et besoins liés à leur mise en œuvre. Diffusée auprès de 7 000 destinataires, l'enquête a recueilli 74 réponses exploitables provenant principalement de collectivités territoriales (89%), de taille diverse, allant des métropoles aux petites communes, répartis sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

Les résultats montrent que pour 42 % des participants, les macrodéchets représentent un enjeu majeur, avec des zones prioritaires identifiées telles que les points d'apports volontaires, les abords des poubelles de rue, ainsi que les rues et trottoirs. Concernant les réseaux d'eau urbains, 65 % des répondants les considèrent comme des voies de transfert des macrodéchets et 14% des répondants considèrent que l'impact des macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eau urbains est important.

Le recensement des actions existantes a mis en évidence une prédominance des actions préventives, mises en œuvre par 72% des répondants et des actions curatives dans les réseaux, mises en œuvre par 72% des répondants également. Concernant les actions curatives en amont et en aval des réseaux, 61 % et 30% des répondants ont indiqué en avoir mises en œuvre. Les principaux freins identifiés incluent les coûts financiers élevés (35 % des répondants) et le manque d'informations ou de retours d'expériences (mentionné par 35 % des répondants), ainsi que la complexité liée à la diversité des acteurs et compétences impliqués (32 % des répondants). Les principaux leviers cités sont la sensibilité à l'environnement (mentionné par 77 % des répondants) et la réduction de l'impact visuel (mentionné par 33 % des répondants).

Les actions envisagées à l'avenir sont majoritairement planifiées à long terme (42 % des répondants envisagent des actions après 2026), avec une priorité accordée à l'organisation de ramassages citoyens. Cela fait écho au besoin d'accompagnement, exprimé par les répondants, notamment pour l'accès à des outils de sensibilisation et de communication (mentionné par 48 % des répondants), des échanges avec des acteurs de référence (43 % des répondants), des retours d'expériences (43 % des répondants), et des documents de référence (39 % des répondants).

Les résultats de l'enquête confirment la pertinence de l'accompagnement proposé par le Réseau REGARD. Via ce réseau, qui propose de développer un accompagnement adapté à leurs besoins, les collectivités et acteurs du bassin Loire-Bretagne auront accès à des ressources d'intérêt (retours d'expérience, rapports d'étude, guides, etc.) disponibles sur une plateforme web dédiée, à des



jours thématiques et ils pourront échanger avec des acteurs identifiés comme experts dans le cadre du Réseau REGARD (aussi appelés acteurs de référence).



LISTE DES ABREVIATIONS

Cedre : Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux

CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

EPAGE : Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

LEESU : Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes Urbains

OiEau : Office International de l'Eau



SOMMAIRE

1.	Introduction	1
1.1.	Les déchets aquatiques, une pollution complexe	1
1.2.	Le Réseau REGARD	2
2.	Création et diffusion d'une enquête en ligne	4
2.1.	Construction du questionnaire	4
2.2.	L'outil d'enquête	4
2.3.	Destinataires de l'enquête	4
2.4.	Diffusion de l'enquête	4
2.5.	Sections de l'enquête	5
2.5.1.	Identité des répondants	5
2.5.2.	Volet 1 : Votre perception des macrodéchets	5
2.5.2.	Volet 2 : Les actions mises en place sur votre territoire pour lutter contre les macrodéchets présents dans les réseaux d'eau urbains	7
2.5.3.	Volet 3 : Les freins et leviers à la mise en place sur votre territoire d'actions de réduction des déchets dans les réseaux d'eau urbains	8
2.6.	Analyse des résultats	8
3.	Résultats	9
3.1.	Bilan de l'enquête	9
3.1.1.	Les réponses obtenues	9
3.1.2.	Localisation des répondants	9
3.1.3.	Identité des répondants	10
3.2.	Perception de la pollution par les macrodéchets plastiques sur le territoire des collectivités	11
3.2.1.	Perception des macrodéchets sur le territoire et identification des zones à enjeu	11
3.2.2.	Perception des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains	12
3.3.	Recensement des actions de réduction mises en place par les collectivités	15
3.3.1.	Les actions préventives	15
3.3.2.	Les actions curatives à l'amont des réseaux d'eau urbains	16
3.3.3.	Actions curatives dans les réseaux d'eau urbains	17
3.3.4.	Actions curatives à l'aval des réseaux d'eau urbains	17
3.3.5.	Bilan des actions mises en place	18
3.3.6.	Efficacité des actions mises en place	19
3.3.7.	Estimation du coût des actions	19
3.4.	Les freins et leviers à la mise en place d'actions de réduction des macrodéchets présents dans les réseaux d'eau urbains	21
3.4.1.	Les freins à la mise en place d'actions	21
3.4.2.	Les leviers pour la mise en place d'actions	22
3.5.	Les perspectives et les besoins d'accompagnement des collectivités	23
3.5.1.	Futures actions	23
3.5.2.	Le besoin d'accompagnement	23
3.5.3.	Les répondants à recontacter	24
4.	Principaux enseignements et perspectives	25
5.	Conclusion	26
	Bibliographie	27
	Annexe	28



1. INTRODUCTION

1.1. Les déchets aquatiques, une pollution complexe

La pollution par les déchets, notamment les plastiques, est une problématique majeure qui revêt de nombreux enjeux à l'échelle mondiale. L'origine de cette pollution est en partie terrestre, avec des déchets générés par les nombreuses activités anthropiques présentes à terre. Cette pollution touche en particulier les milieux aquatiques.

Les déchets retrouvés dans ces milieux, nommés ici « macrodéchets aquatiques », incluent tous les matériaux solides, manufacturés ou transformés, qui ont été délibérément jetés, ou accidentellement perdus et qui sont retrouvés dans les environnements aquatiques (cours d'eaux, fleuves, lacs, milieu marin, etc.). Ils peuvent être issus des réseaux d'assainissement ou avoir été transportés par le ruissellement des eaux de pluie, le vent ou encore lors d'inondations. Les macrodéchets aquatiques comprennent un large éventail de matériaux : plastiques, métaux, bois, caoutchouc, verre ou encore papier, mais ce sont les déchets composés de plastiques qui sont retrouvés en majorité. En effet, les données issues du réseau national de surveillance des macrodéchets issus des bassins hydrographiques, coordonné par le Cedre, montre qu'en 2024 l'abondance médiane de macrodéchets retrouvés échoués sur les berges est de 449 déchets/100 m et que 87 % des déchets collectés sont en plastique dont 27% classés comme plastiques à usage unique (Cedre, 2025).

Les réseaux d'eau urbains d'eaux pluviales et d'eaux usées ont été identifiés comme étant des voies de transfert de déchets vers les milieux aquatiques, que ce soit les cours d'eau ou le milieu marin. Entre 2021 et 2022, une étude menée sur le territoire de la métropole de Brest a estimé que 3,3 tonnes de déchets transitaient dans les réseaux d'eaux pluviales chaque année (Cedre et OiEau, 2023). En 2024, l'étude de Ledieu sur la métropole de Nantes a révélé que les déchets plastiques abandonnés sur les surfaces urbaines et dans les eaux de ruissellement représentaient un flux de 800g/hab/an. Bien que l'essentiel soit récupéré par le service de nettoyage (jusqu'à 98%), une partie arrive au réseau d'eau pluviale, environ 6g/hab/an. L'étude de Ledieu confirme que les eaux pluviales constituent une voie de transfert importante pour les déchets plastiques, faisant de leurs exutoires des sources ponctuelles considérables de déchets vers les cours d'eau récepteurs (Ledieu, 2024).

En France, au niveau national, les déchets dans les réseaux d'eau urbains sont ciblés par plusieurs plans portés par le Ministère en charge de l'environnement, notamment le plan Biodiversité et le plan d'action associé « Zéro déchet plastique en mer », mis en œuvre avec le soutien des Agences de l'Eau. Parmi les actions proposées, figure la réduction du transfert de déchets dans les réseaux d'eau urbains, notamment en expérimentant des dispositifs de lutte contre les macrodéchets dans les systèmes de traitement des eaux usées et des eaux pluviales. Une action concerne également le suivi de ces nouveaux dispositifs ainsi que des infrastructures existantes pour mesurer précisément les flux de déchets (action 16 et action 18 du plan d'actions).

Au niveau local, bien qu'il y ait une volonté croissante des collectivités et exploitants de réseaux pour mettre en place des actions de réduction des déchets dans les réseaux d'eau urbains, ils se heurtent à plusieurs défis. Ces défis concernent les contraintes d'exploitation, la stratégie à adopter, les méthodologies à appliquer, la répartition des rôles, ainsi que l'évaluation du retour sur investissement.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a lancé en 2022, un appel à initiatives pour lutter contre les émissions de macrodéchets plastiques issus des systèmes d'assainissement. Ce dernier encourage des projets visant à :

- Élaborer une stratégie territoriale et tester des dispositifs de lutte contre les macrodéchets plastiques dans les systèmes d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, y compris par des aménagements de gestion des eaux pluviales intégrés à l'urbanisme ;
- Mettre en place des dispositifs pour limiter les fuites de biomédias plastiques dans les stations de traitement des eaux usées qui en sont pourvues.

1.2. Le Réseau REGARD

Dans le cadre de cet appel à initiatives, le Cedre et l'Office International de l'Eau (OiEau) se sont associés pour créer le réseau REGARD (Figure 1). Ce réseau vise à accompagner scientifiquement et techniquement les collectivités et acteurs associés du bassin Loire-Bretagne dans leurs actions pour réduire les macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eau urbains. L'objectif est d'encourager la mise en place d'actions, les échanges d'expériences et de promouvoir les bonnes pratiques. Les collectivités et les exploitants de réseaux peuvent ainsi bénéficier d'un appui indépendant et de ressources adaptées pour élaborer des stratégies efficaces de réduction des macrodéchets plastiques.



Figure 1: identité du réseau REGARD

Ce projet, lancé en décembre 2023 et qui dure jusqu'en 2026, repose sur trois axes principaux :

1. Constituer et animer un réseau de collectivités à l'échelle du bassin, impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des actions de réduction des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains,
2. Accompagner la mise en œuvre d'actions de réduction des macrodéchets plastiques,
3. Produire et mettre à disposition du réseau de collectivités des ressources de référence.

Dans le cadre du développement du réseau REGARD, une enquête en ligne à destination des collectivités et acteurs associés du bassin Loire-Bretagne, a été lancée au printemps 2024 pour trois mois afin de dresser un état de situation de la mise en œuvre d'actions visant à réduire les macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eau urbains au sein du Bassin Loire-Bretagne. Cette enquête a permis de recenser les actions existantes et d'identifier les freins et besoins liés à leur mise en œuvre.

Le présent rapport expose les résultats obtenus ainsi que les principaux enseignements tirés de l'enquête. Il se divise en plusieurs parties. La première partie détaille la méthodologie utilisée pour la conception, la diffusion et l'analyse de l'enquête. La deuxième partie présente les résultats, en commençant par le profil des répondants, leur perception de la pollution par les macrodéchets

plastiques sur leur territoire, les actions déployées pour réduire ces déchets dans les réseaux d'eau urbains, ainsi que les obstacles rencontrés et les leviers identifiés pour améliorer ces actions. Enfin, la dernière partie dresse un bilan des besoins des répondants en termes d'accompagnement.

A noter que dans ce rapport, le terme réseau urbain désigne l'ensemble des infrastructures liées à la gestion des eaux pluviales (réseaux unitaires ou séparatifs), des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, ainsi que des cours d'eau ou rivières urbaines.

2. CREATION ET DIFFUSION D'UNE ENQUETE EN LIGNE

2.1. Construction du questionnaire

Cette enquête a pour objectif de recenser les actions déjà mises en place par les collectivités et acteurs associés pour réduire les macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Elle vise également à identifier les freins et les leviers à la mise en œuvre de ces actions, ainsi qu'à recenser les besoins d'accompagnement des collectivités et acteurs associés du bassin Loire-Bretagne pour initier des actions de réduction des macrodéchets plastiques dans ces réseaux.

Pour atteindre ces objectifs, un questionnaire de 24 questions a été élaboré, structuré en trois grandes sections :

- La perception des macrodéchets sur le territoire.
- Les actions mises en œuvre pour lutter contre les macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains.
- Les freins et leviers pour réduire les macrodéchets dans ces réseaux.

2.2. L'outil d'enquête

L'enquête a d'abord été rédigée puis le logiciel LimeSurvey a été utilisé pour la diffuser.

2.3. Destinataires de l'enquête

Dans le cadre du réseau REGARD, une liste générique d'acteurs du bassin Loire-Bretagne a été établie en ciblant principalement les collectivités territoriales, notamment les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) responsables de la compétence "Eau et Assainissement", ainsi que les services dédiés aux eaux pluviales, à l'assainissement et à l'écologie urbaine. L'enquête s'adresse également aux régies, syndicats mixtes et entreprises gestionnaires d'assainissement, ainsi qu'aux gestionnaires d'espaces naturels tels que les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et les Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), susceptibles de mener des actions de sensibilisation ou de protection environnementale.

2.4. Diffusion de l'enquête

Au total, l'enquête a été transmise à environ 7 000 destinataires, parmi lesquels :

- Les directeurs généraux des services des régions et départements au sein du périmètre de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Les maires des communes du même périmètre.
- Les contacts généraux des EPCI (agglomérations, métropoles, communautés de communes).
- Les contacts des EPTB et EPAGE du périmètre de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Les lauréats de l'appel à initiatives lancé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour lutter contre les émissions de macrodéchets plastiques issus des systèmes d'assainissement (2022).
- Les opérateurs des réseaux nationaux de surveillance des macrodéchets, coordonné par le Cedre, se trouvant au sein du périmètre de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- Les structures travaillant sur la thématique (CEREMA, LEESU, Gestes Propres, Véolia, etc.).

L'enquête a été diffusée le 22 mai 2024 via une liste de diffusion composée d'adresses génériques des entités ciblées. Pour cette diffusion à grande échelle, le logiciel Sympa a été utilisé. Une relance a été envoyée en juin 2024, et l'enquête a été clôturée le 31 juillet 2024, soit deux mois après son lancement.

2.5. Sections de l'enquête

La partie ci-dessous présente les différentes sections de l'enquête. La première section porte sur l'identité du répondant, suivie d'une section sur sa perception de la pollution par les macrodéchets, puis sur les actions mises en place sur le territoire, et enfin la dernière section s'intéresse aux freins et aux leviers existants pour la mise en œuvre d'actions de réduction. Chaque section se compose de plusieurs questions.

Afin de faciliter le traitement des résultats, les questions sont principalement fermées, avec des choix multiples proposés. Toutefois, les répondants ont la possibilité de fournir des informations complémentaires grâce à la présence d'une réponse « autre », laissant la possibilité d'ajouter un commentaire.

L'enquête complète se trouve en annexe de ce rapport.

2.5.1. Identité des répondants

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des questions de la section « identité des répondants », le choix de réponse (ouverte ; fermée, choix unique, multiple), le nombre et le détail des propositions (Tableau 1).

Tableau 1 : Questions de la section "identité des répondants"

Question	Choix de réponse	Nb de proposition	Détail des propositions
Nom de la structure	Question ouverte	/	/
Catégorie de la structure	Question fermée : Liste de propositions - une réponse possible Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	5	Collectivité territoriale Gestionnaire de bassin versant Entreprise privée Association Autre
Détail du service pour la réponse « Collectivité territoriale » de la question précédente	Question ouverte	/	/
Nom de la ville et code postal	Question ouverte	/	/
Adresse électronique de contact	Question ouverte	/	/

2.5.2. Volet 1 : Votre perception des macrodéchets

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des questions de la section « votre perception des macrodéchets », le choix de réponse (ouverte ; fermée, choix unique, multiple), le nombre et le détail des propositions (Tableau 2).

Tableau 2 : Questions de la section « votre perception des macrodéchets »

Question	Choix de réponse	Nb de proposition	Détail des propositions
Perception des macrodéchets comme un enjeu	Question fermée : Liste de propositions - une réponse possible	4	Oui, un enjeu majeur Oui, un enjeu modéré Oui, un enjeu faible Non, pas du tout
Zones d'accumulation des macrodéchets sur le territoire	Question fermée : Liste de propositions - choix multiples Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	15	Autour des poubelles de rue (corbeilles) Autour des points d'apport volontaire de déchets (ex : poubelle enterrée) Rues, trottoirs et chaussées Zones commerciales Zones résidentielles Zones industrielles Zones en travaux Parcs et jardins publics Ports Réseaux séparatifs d'eaux pluviales Réseaux séparatifs d'eaux usées (incl. rejets des stations d'épuration) Réseaux unitaires (incl. rejets des déversoirs d'orage) Fossés Cours d'eau (incl. berges, embâcles, piles de pont, etc.) Autre
Zones d'actions prioritaires des macrodéchets			
Identification des réseaux d'eau urbains comme une voie de transfert	Question fermée : Liste de propositions - une réponse possible	3	Oui Non Ne sait pas
Impact des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains	Question fermée : Liste de propositions - une réponse possible	5	Impact majeur Impact moyen Impact mineur Pas d'impact Ne sait pas
Type de macrodéchets (matériaux ou objets) retrouvés majoritairement (nombre) dans les réseaux d'eau urbains	Question fermée : Liste de propositions - 3 réponses possibles Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	11	Contenants alimentaires Bouteilles en plastique Canettes en métal Emballages de confiserie et de gâteaux Masques à usage unique Textiles sanitaires Mégots de cigarette Emballages de tabac Fragments de polystyrène Fragments de plastiques Autre
Principales sources des macrodéchets retrouvés dans les réseaux d'eau urbains	Question fermée : Liste de propositions - 3 réponses possibles Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	9	Dépôt sauvage de déchets (particuliers) Dépôt sauvage de déchets (entreprises ou d'industries) Réseau routier Branchements d'assainissement non-conforme Surcharge hydraulique du système d'assainissement collectif des eaux usées Équipement de collecte de déchets installés dans des zones où les déchets sont susceptibles de terminer dans l'environnement aquatique sans possibilité d'interception Lessivage des rues et donc ruissellement des déchets Industries/entreprises susceptibles de rejeter accidentellement des macrodéchets dans l'environnement Autre

2.5.2. Volet 2 : Les actions mises en place sur votre territoire pour lutter contre les macrodéchets présents dans les réseaux d'eau urbains

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des questions de la section « les actions mises en place sur votre territoire pour lutter contre les macrodéchets présents dans les réseaux d'eau urbains », le choix de réponse (ouverte ; fermée, choix unique, multiple), le nombre et le détail des propositions (Tableau 3).

Tableau 3 : Questions de la section "actions mises en place sur votre territoire"

Question	Choix de réponse	Nb de proposition	Détail des propositions
Actions préventives	Question fermée : Liste de propositions - choix multiples Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	11	Plaques à l'entrée des avaloirs Campagnes de communication sur la pollution par les déchets Ajout de poubelles à côté de zones sensibles Organisation d'événements de collecte des macrodéchets Mise à disposition de fontaines d'eau potable Incitation à limiter l'utilisation de plastique à usage unique Déconnexion des réseaux pluviales/usées Réaménagement d'équipements de collecte des déchets dans les espaces sensibles Sanctions financières (ou travaux d'intérêts généraux) Pas d'action mise en place Autre
Actions curatives à l'amont des réseaux	Question fermée : Liste de propositions - choix multiples Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	7	Optimisation de la fréquence de nettoyage mécanique des rues Mise en place de collecte manuelle des rues Diagnostic de zones à cibler par un nettoyage spécifique Multiplication des installations de grilles aux avaloirs Installation d'avaloirs décantés et siphonnés Pas d'action mise en place Autre
Actions curatives dans les réseaux	Question fermée : Liste de propositions - choix multiples Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	6	Installation et entretien régulier des siphons Entretien régulier des postes de refoulement Dégrilleurs Installation de station de traitement des eaux pluviales Pas d'action mise en place Autre
Actions curatives à l'aval des réseaux	Question fermée : Liste de propositions - choix multiples Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	6	Installation de barrages flottant Mise en place de collecte manuelle des berges / plages Installation de filets de piégeage des déchets sur les exutoires Installation de bacs à rive ou à marée Pas d'action mise en place Autre
Améliorations constatées après la mise en place d'action	Question fermée : Liste de propositions - une réponse possible	3	Oui Non Ne sait pas
Coûts des actions	Question ouverte	1	Ordre de grandeur = De k€/an à ...k€/an
Quantification et caractérisation des macrodéchets collectés	Question fermée : Liste de propositions - une réponse possible	3	Oui Non En cours
Partage des résultats	Question fermée : Liste de propositions - une réponse possible	2	Oui Non
Mise en place d'actions futures ?	Question fermée : Liste de propositions - choix multiples	4	Cette année 2024 2025 A plus long terme Je n'envisage pas de mettre en place des actions actuellement Commentaire

2.5.3. Volet 3 : Les freins et leviers à la mise en place sur votre territoire d'actions de réduction des déchets dans les réseaux d'eau urbains

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des questions de la section « les freins et leviers à la mise en place sur votre territoire d'actions de réduction des déchets dans les réseaux d'eau urbains », le choix de réponse (ouverte ; fermée, choix unique, multiple), le nombre et le détail des propositions (Tableau 4).

Tableau 4 : Questions de la section "freins et leviers existant à la mise en place d'actions"

Questions	Choix de réponses	Nombre de proposition	Détail des propositions
Freins à la mise en place d'actions	Question fermée : Liste de propositions - choix multiples Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	11	Investissement financier trop important Manque d'une volonté politique Manque d'information et/ou de retour d'expérience sur certains dispositifs Risque d'inondation ou de surcharge des réseaux Impact du dispositif sur l'environnement Multiplicité des compétences à mettre en œuvre Coût et moyen à mettre en œuvre pour la récupération et l'évacuation des déchets interceptés Prolifération d'espèces nuisibles Coût de travaux d'installation Risques pour les opérateurs lors de la manipulation des déchets captés dans les dispositifs (bactéries, métaux lourds, HAP) ou lors de la manutention des dispositifs (sécurisation du personnel) Autre
Leviers à la mise en place d'actions	Question fermée : Liste de propositions - choix multiples Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	10	Sensibilité à l'environnement Pollution environnementale avérée Protection en amont d'équipements sensibles (turbines, barrages, etc.) Demande des usagers du territoire Impact visuel Impact économique Subventionnement des actions de réduction Obligations réglementaires Pas de motivation particulière Autre
Besoin accompagnement	Question fermée : Liste de propositions - choix multiples Incl. un choix « autre » laissant la possibilité d'ajouter un commentaire	8	Echanger avec des acteurs de référence (techniques et scientifiques) Echanger avec des acteurs de référence (retours d'expériences) Documents de référence (ex : fiche réflexe, guide, etc.) Être accompagner pour l'installation d'équipements de collecte Être formé à une méthodologie commune de caractérisation des déchets Outils de sensibilisation et de communication Pas de besoin particulier Autre
Accepteriez-vous d'être contactés	Question fermée : Liste de propositions - une réponse possible	3	Pour échanger sur les actions mises en place sur votre territoire Pour faire remonter vos besoins d'accompagnement Non

2.6. Analyse des résultats

À l'issue de l'enquête, les données extraites (sous format .csv) ont été nettoyées pour éliminer les réponses inutilisables, telles que les réponses vides. Les données, une fois nettoyées, ont été analysées à l'aide du logiciel Excel. Par ailleurs, chaque réponse « autres » renseignée par les répondants a été prise en compte dans l'analyse des résultats.

3. RESULTATS

3.1. Bilan de l'enquête

3.1.1. Les réponses obtenues

Suite aux 2 mois de diffusion, un total de 182 réponses a été obtenu. Sur ces 182 réponses, 74 ont été considérées comme exploitables, tandis que les 108 autres ont été considérées comme non exploitables. Les réponses exploitables incluent les réponses complètes ainsi que les réponses incomplètes mais contenant suffisamment d'information pour être exploitées. Il est important de noter que les questions n'étaient pas obligatoires, ce qui a permis à certains répondants de passer certaines questions tout en répondant aux suivantes. Le tableau ci-dessous présente une synthèse du nombre de réponses exploitables et donc de répondants, par section (Tableau 5).

Tableau 5: Nombre de répondants par section de l'enquête en ligne

Sections de l'enquête	Numéro de question	Nombre de répondants
Identité des répondants	1 à 4	74
Volet 1 : Votre perception des macrodéchets	5 à 11	74
Volet 2 : Les actions mises en place sur votre territoire pour lutter contre les macrodéchets présents dans les réseaux d'eau urbains	12 à 16	74
	17	26
	18 à 20	62
Volet 3 : Les freins et leviers à la mise en place sur votre territoire d'actions de réduction des déchets dans les réseaux d'eau urbains	21 à 24	69

3.1.2. Localisation des répondants

L'analyse des résultats a révélé une grande diversité dans la localisation des 74 répondants. Les réponses proviennent aussi bien de grandes collectivités de plusieurs centaines de milliers d'habitants, que de petites communes de moins de 200 habitants. 70 des répondants sont localisés au sein du territoire du bassin Loire-Bretagne, et 4 répondants sont situés en dehors de ce territoire. Ces répondants sont notamment les acteurs identifiés comme experts dans le cadre du Réseau REGARD (aussi appelés acteurs de référence). Il est important de noter que plusieurs répondants peuvent être localisés sur un même périmètre. Une carte de localisation des répondants à l'enquête est présentée ci-dessous (Figure 2).

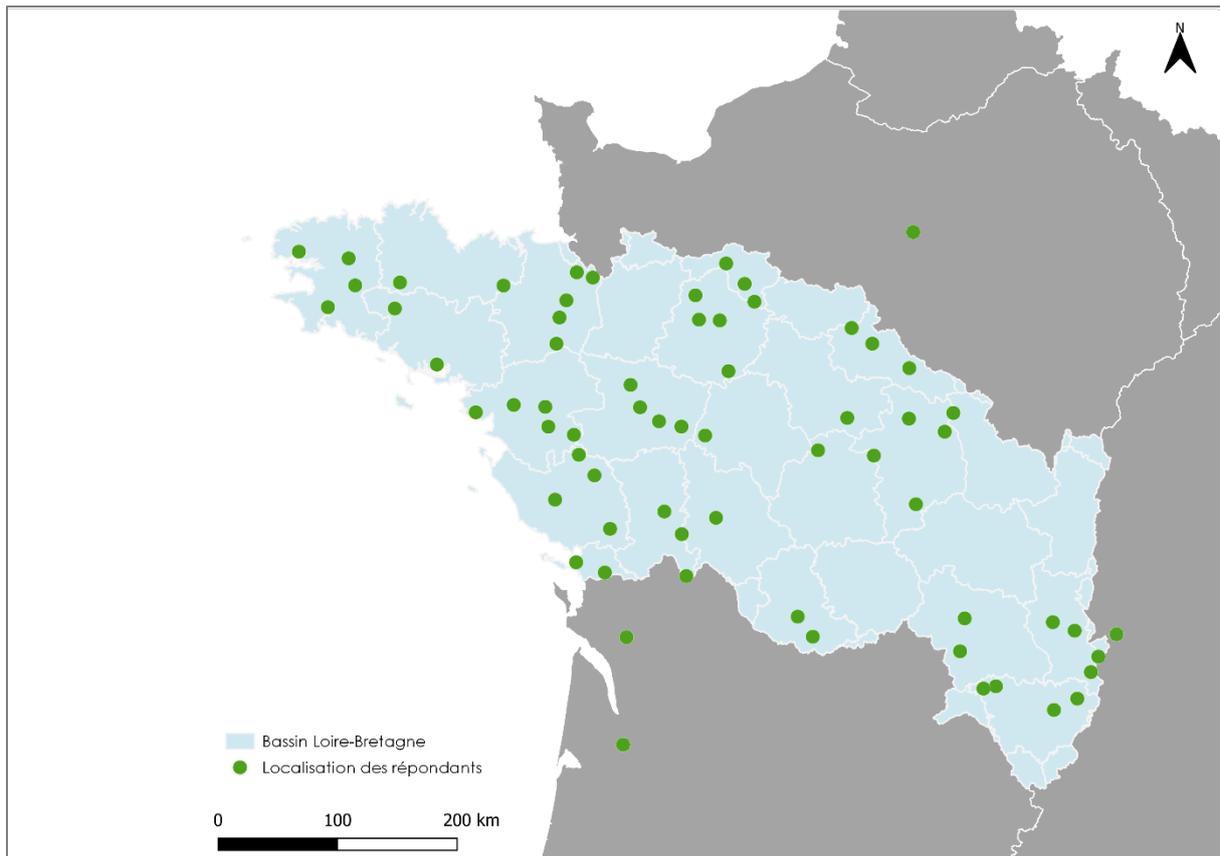


Figure 2 : Carte de localisation des 74 répondants

3.1.3. Identité des répondants

Parmi les 74 répondants de l'enquête, 66 (89 %), soit la majorité, sont des collectivités territoriales, tandis que 8 (soit 11 %) appartiennent à d'autres types de structures, telles que des associations ou des entreprises privées (Figure 3).



Figure 3 : Identité des répondants (en nombre et pourcentage) (74 répondants / réponse unique)

Parmi les répondants appartenant à des collectivités, 25 appartiennent aux services d'assainissement collectif (38 %), 7 aux services des eaux pluviales (11 %), 5 aux services des déchets (7 %), et 5 aux services d'urbanisme. (Figure 4).

À noter que les réponses mentionnant « mairie » proviennent principalement de collectivités de moins de 1 000 habitants. Ces répondants ont utilisé la catégorie « autre » et précisé « mairie » comme structure représentée.

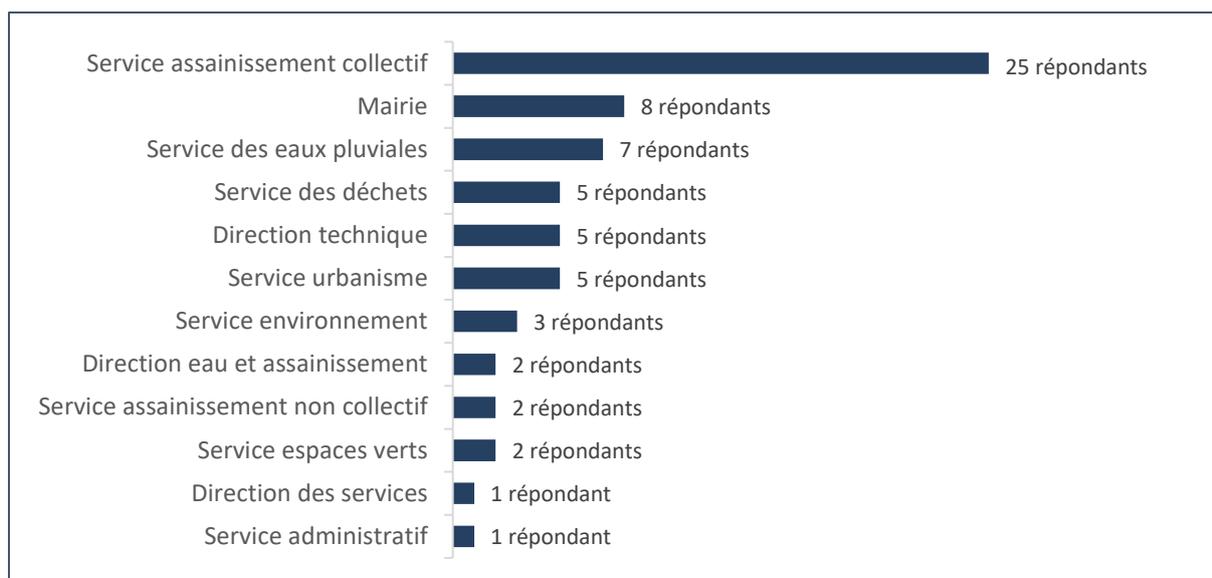


Figure 4 : Répartition par service (en nombre) des répondants affiliés à des collectivités (66 répondants / réponse unique)

3.2. Perception de la pollution par les macrodéchets plastiques sur le territoire des collectivités

Le premier volet de cette enquête avait pour objectif d'évaluer la perception qu'ont les répondants, de la pollution par les macrodéchets plastiques sur leur territoire et au sein de leurs réseaux d'eau urbains. Ce volet incluait également des questions sur les voies de transfert des macrodéchets vers les réseaux d'eau urbains, leur impact sur ces derniers, ainsi que les types de macrodéchets retrouvés en majorité.

3.2.1. Perception des macrodéchets sur le territoire et identification des zones à enjeu

Un total de 74 réponses a été obtenu pour la question sur l'enjeu représenté par la pollution par les macrodéchets plastiques. Il apparaît que 42 % des répondants considèrent que cette pollution est un enjeu majeur sur leur territoire, 27 % considèrent qu'il s'agit d'un enjeu modéré et 31 % des répondants considèrent l'enjeu comme faible ou non existant (Figure 5).

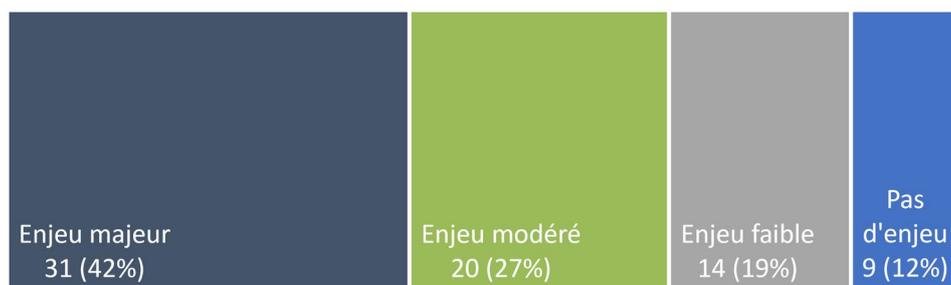


Figure 5 : Perception de l'enjeu représenté par la pollution par les macrodéchets plastiques (majeur, modéré, faible, ou sans enjeu) selon les répondants (en nombre et pourcentage de répondants) sur leur territoire (74 répondants / réponse unique)

Concernant les zones identifiées par les répondants comme étant des zones de concentration et/ou des voies de transfert des macrodéchets, la figure ci-dessous révèle que les zones d'apports volontaires sont les zones citées par le plus de répondants (mentionné par 56 répondants soit 75%) (Figure 6). Toutefois, la présence de macrodéchets plastiques concerne l'ensemble des 14 zones proposées dans l'enquête car toutes les propositions ont chacune été identifiées par un minimum de 37 répondants, comme représentées par les histogrammes bleus dans la Figure 6.

Toujours sur la figure 6, les histogrammes verts illustrent les zones prioritaires identifiées par les répondants pour la mise en place d'actions visant à réduire la présence de ces macrodéchets plastiques. La figure met en évidence que toutes les zones touchées par cette pollution ont été identifiées comme prioritaires par au minimum 50% des répondants. Parmi ces zones, ce sont les abords des points d'apports volontaires qui ont été le plus cités, par 55 répondants (soit 74%) (Figure 6). Les rues, trottoirs et chaussées, ainsi que les abords des poubelles de rue, ont également été identifiés par respectivement 69% et 70% des répondants. En ce qui concerne les réseaux, 47 répondants (soit 64%) ont désigné les réseaux unitaires comme zones d'action prioritaires, 48 répondants (soit 65%) ont cité les réseaux séparatifs d'eaux pluviales, et 46 répondants (soit 62%) ont mentionné les réseaux séparatifs d'eaux usées. Les autres zones ont, quant à elles, été identifiées comme prioritaires par 50 à 57% des répondants.

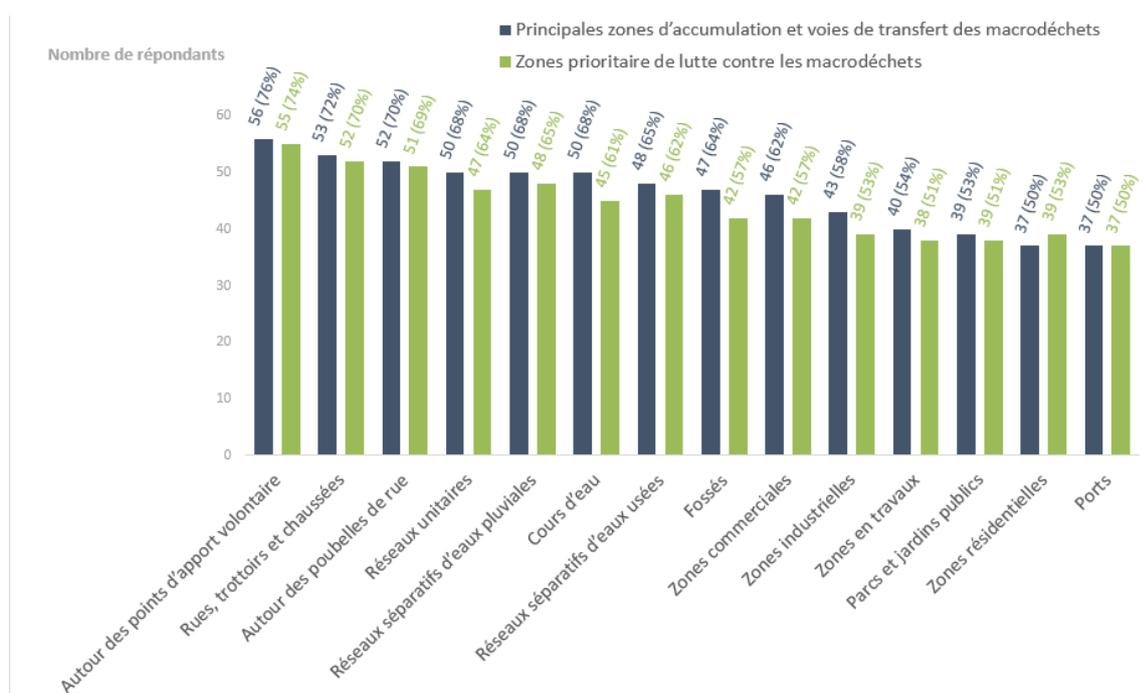


Figure 6 : Zones de concentration et voies de transfert des macrodéchets plastiques identifiées par les répondants (en nombre et pourcentage) (histogramme bleu) et zones identifiées comme prioritaires pour la mise en place d'actions par les répondants (en nombre et pourcentage) (histogramme vert) (74 répondants / réponses multiples)

3.2.2. Perception des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains

La suite des questions s'est concentrée sur la perception qu'avaient les répondants de la pollution par les macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eau urbains.

La majorité des répondants (65 %) ont identifié les réseaux d'eau urbains comme étant des voies de transfert de macrodéchets plastiques vers l'environnement aquatique. Pour 16 % des répondants, les réseaux d'eau urbains ne sont pas des voies de transfert et 19 % ne savent pas (Figure 7).

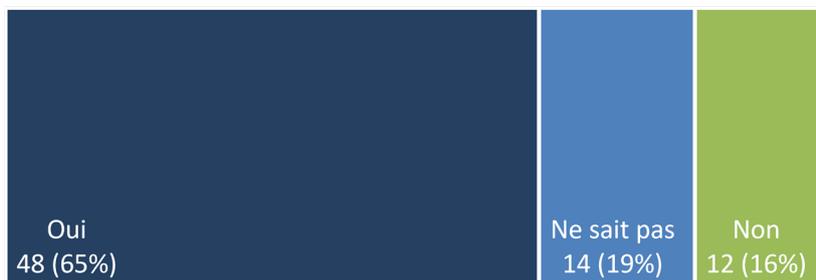


Figure 7 : Réponses obtenues (en nombre et pourcentage) à la question de savoir si les réseaux d'eau urbains sont des voies de transfert de macrodéchets plastiques vers l'environnement aquatique sur le territoire des répondants (74 répondants / réponse unique)

Concernant l'évaluation de l'impact des macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eau urbains, il apparaît que 10 répondants (soit 14%) considèrent l'impact comme majeur tandis que 27 répondants (soit 36%) jugent cet impact modéré et 23 (soit 31%) mineur. Pour 4 répondants (soit 5%), les macrodéchets plastiques n'ont pas d'impact sur ces réseaux, tandis que 10 répondants (soit 14%) ne savent pas (Figure 8).

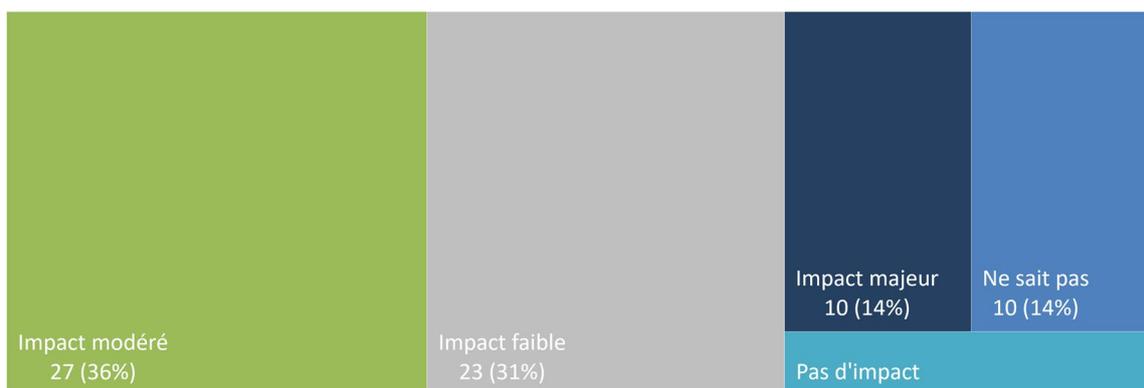


Figure 8 : Impact des macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eau urbains selon les répondants (74 répondants / réponse unique)

Concernant les types de macrodéchets plastiques retrouvés en majorité (en nombre) dans les réseaux d'eau urbains, 58% des répondants citent les mégots de cigarette, 51% les bouteilles en plastique, 46% les contenants alimentaires, 38% les textiles sanitaires, 32% les cannettes en métal et 24% les fragments de plastiques (hors polystyrènes) (Figure 9). Les emballages de tabac (paquet et films), les emballages de confiserie et de gâteaux, les masques à usage unique et les fragments de polystyrène ont également été cités par des répondants.

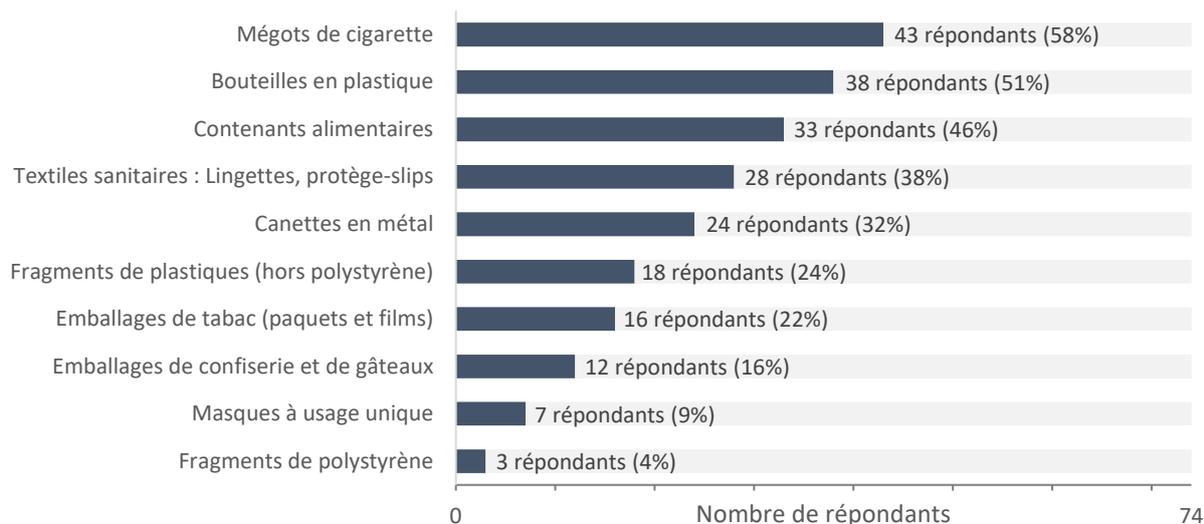


Figure 9 : Types de macrodéchets plastiques retrouvés majoritairement dans les réseaux d'eau urbains selon les répondants (en nombre et pourcentage de répondants) (74 répondants / réponses multiples (3 réponses possibles))

Concernant l'origine des macrodéchets plastiques présents dans les réseaux d'eau urbains, 68 % des répondants attribuent ces déchets aux dépôts sauvages effectués par des particuliers. 57 % des répondants pensent également que ces macrodéchets plastiques proviennent du lessivage des rues lors des précipitations, entraînant le ruissellement des déchets vers les réseaux d'eau urbains. Enfin, 54 % des répondants estiment qu'ils proviennent du réseau routier, en partie à cause des rejets par les fenêtres des véhicules (Figure 10). Pour 34 % des répondants, l'origine de ces macrodéchets plastiques serait liée à des branchements d'assainissement non conformes tandis que 30 % des répondants pensent qu'ils résultent des surcharges hydrauliques du système d'assainissement collectif des eaux usées (Figure 10). Enfin, 16 % attribuent ces macrodéchets aux dépôts sauvages réalisés par des entreprises ou industries, ou encore aux rejets directs de ces dernières dans l'environnement (14%) (Figure 10).

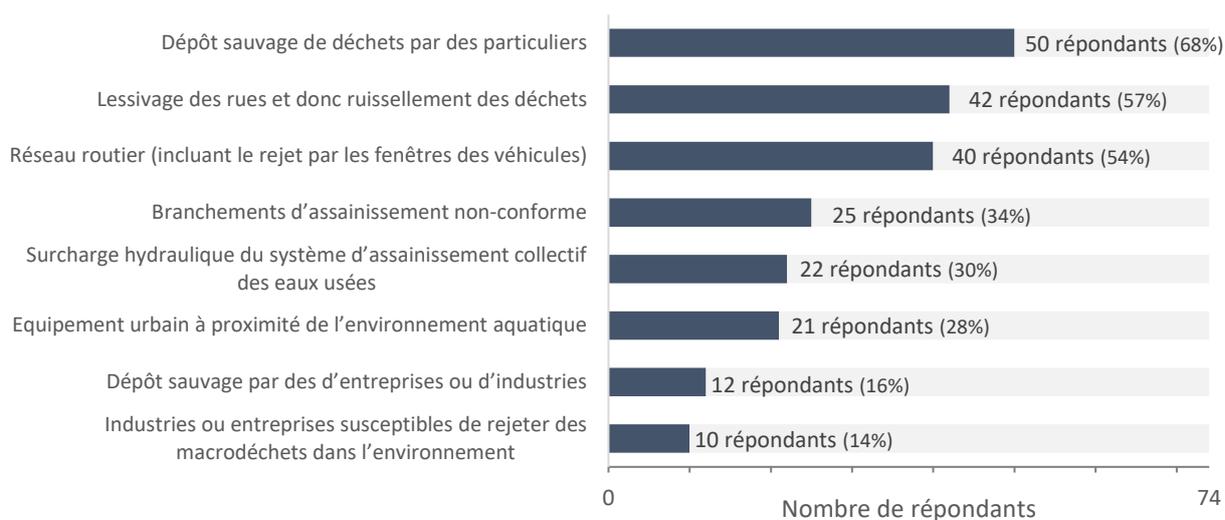


Figure 10 : Principales origines des macrodéchets plastiques retrouvés dans les réseaux d'eau urbains selon les répondants (en nombre et pourcentage de répondants) (74 répondants / réponses multiples (3 réponses possibles))

3.3. Recensement des actions de réduction mises en place par les collectivités

Le deuxième volet de l'enquête avait pour objectif de recenser les actions de réduction des macrodéchets plastiques mises en place au sein des réseaux d'eau urbains des collectivités du bassin Loire-Bretagne. Les actions ont été subdivisées en 4 catégories : actions préventives ; actions curatives à l'amont des réseaux ; actions curatives dans les réseaux ; actions curatives à l'aval des réseaux. Les résultats sont présentés ci-dessous.

3.3.1. Les actions préventives

Les actions préventives désignent celles visant à éviter le rejet de macrodéchets dans l'environnement.

Les résultats de l'enquête montrent que 53 répondants (soit 72 %) ont mis en place des actions préventives sur leur territoire (Figure 11). Sur ces 53 répondants, 45 sont des collectivités et les 8 répondants restants sont les autres acteurs ayant répondu à l'enquête. Les 21 répondants ayant indiqué n'avoir pas mis en place d'actions préventives sont exclusivement des collectivités.

Par ailleurs, sur les 53 répondants ayant mis en place des actions préventives sur leur territoire, la majorité (43 répondants) ont mis en place au moins 2 actions. Il faut mentionner que 2 répondants (une collectivité et une entreprise privée) ont indiqué avoir mis en place jusqu'à 8 actions.

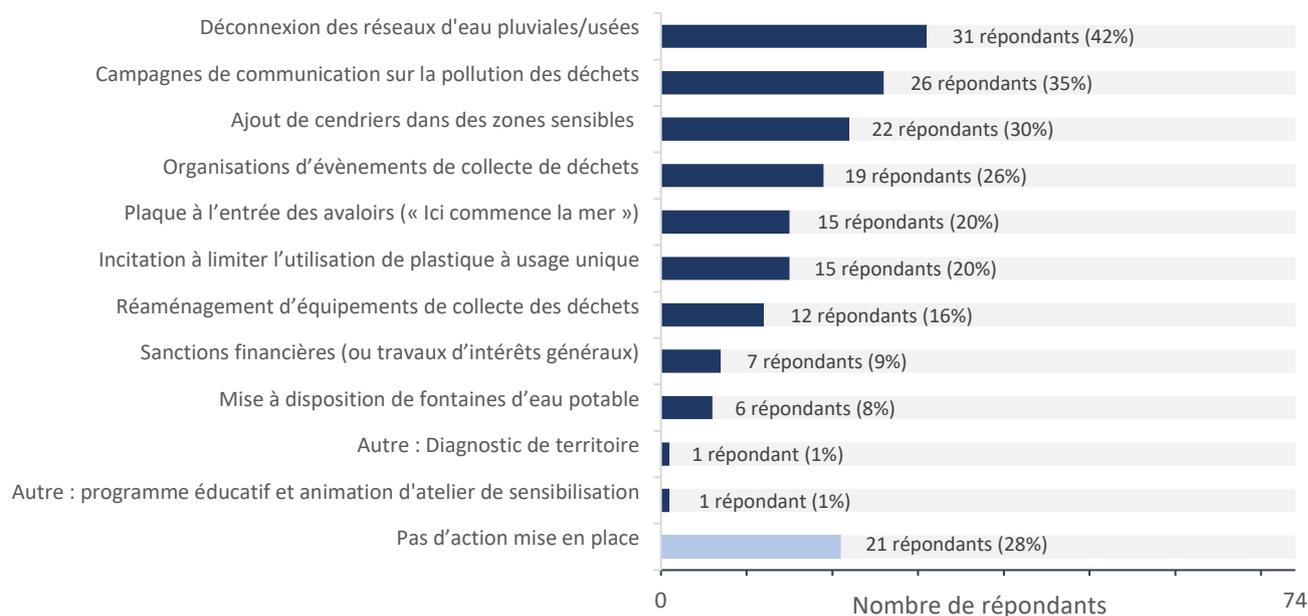


Figure 11 : Actions préventives mises en place par les répondants (en nombre et pourcentage de répondants) (74 répondants / réponses multiples)

L'action la plus mentionnée (par 42 % des répondants) est la déconnexion des réseaux, visant à passer d'un réseau unitaire à un réseau séparatif. Cette mesure s'inscrit généralement dans une démarche plus globale de gestion des infiltrations d'eau au sein des collectivités, afin de limiter les rejets vers les réseaux, d'éviter la saturation des stations d'épuration, et de réduire la diffusion des polluants dans les milieux aquatiques.

Parmi les autres actions préventives mises en œuvre, on trouve des actions de sensibilisation, telles que des campagnes de communication, citées par 35 % des répondants, l'installation de cendriers dans des zones ciblées ainsi que l'organisation d'événements comme les collectes de macrodéchets, citées respectivement par 30% et 26% des répondants (Figure 11).

Certaines actions ont été moins fréquemment citées, comme les sanctions financières ou la mise à disposition de fontaines d'eau potable pour limiter la consommation de bouteille en plastique, citées par 9% et 8% des répondants. Enfin, 2 répondants ont mentionné dans la réponse « autre » les diagnostics territoriaux ainsi que les programmes éducatifs et l'animation d'atelier de sensibilisation (Figure 11).

3.3.2. Les actions curatives à l'amont des réseaux d'eau urbains

Les actions curatives à l'amont des réseaux désignent celles visant à collecter les déchets avant leur entrée dans les réseaux d'eau urbains.

Les résultats de l'enquête montrent que 45 répondants (soit 61 %) ont mis en place des actions curatives à l'amont des réseaux d'eau urbains sur leur territoire (Figure 12). Sur ces 45 répondants, 37 sont des collectivités et les 8 répondants restants sont les autres acteurs ayant répondu à l'enquête. Les 29 répondants ayant indiqué n'avoir pas mis en place d'actions sont exclusivement des collectivités.

Par ailleurs, sur les 45 répondants ayant mis en place des actions curatives à l'amont des réseaux sur leur territoire, la moitié (22 répondants) ont mis en place au moins 2 actions. Il faut mentionner que 2 répondants (une collectivité et une entreprise privée) ont indiqué avoir mis en place jusqu'à 5 actions.

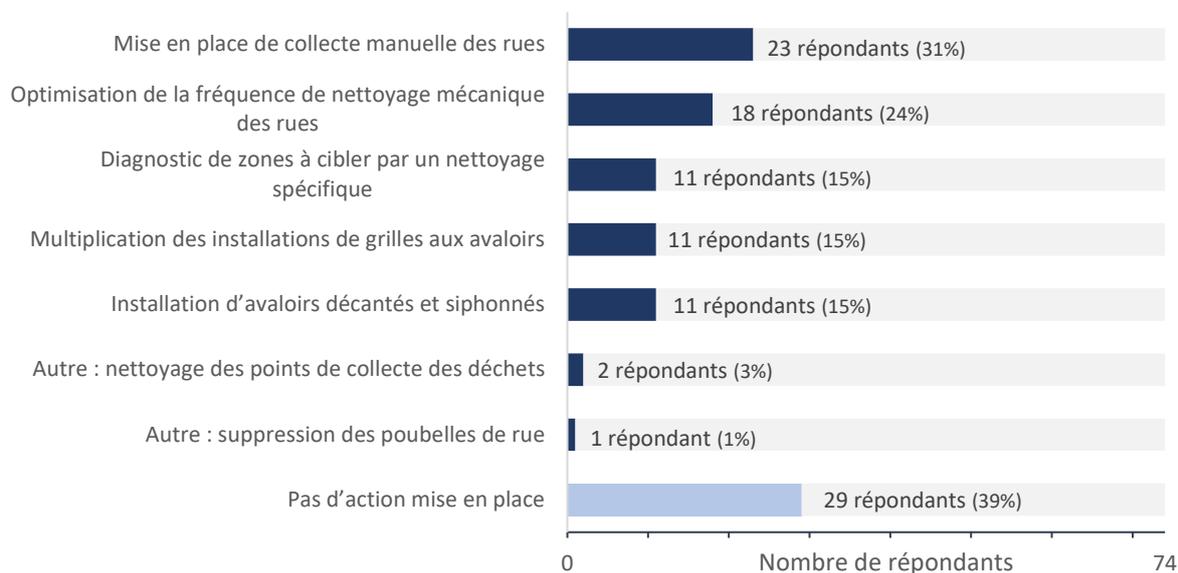


Figure 12 : Types d'actions curatives à l'amont des réseaux d'eau urbains mises en place par les répondants (en nombre et pourcentage de répondants) (74 répondants / réponses multiples)

Parmi les mesures les plus fréquemment adoptées figurent la collecte manuelle des déchets dans les rues, citée par 31% des répondants et l'optimisation de la fréquence de nettoyage mécanique des rues notamment après des marchés ou dans des zones en travaux, citée par 24 % des répondants (Figure 12).

D'autres actions, telles que la réalisation de diagnostics pour cibler les zones nécessitant un nettoyage spécifique, la multiplication des grilles aux avaloirs ainsi que l'installation d'avaloirs décantés et siphonnés, ont chacune été mentionnées par 15 % des répondants (Figure 12). Enfin, 2 répondants ont mentionné dans la réponse « autre » le nettoyage des points de collecte de déchets et 1 répondant a mentionné la suppression des poubelles de rue.

3.3.3. Actions curatives dans les réseaux d'eau urbains

Les actions curatives dans les réseaux désignent celles visant à piéger les déchets dans les réseaux d'eau urbains.

Les résultats de l'enquête montrent que 53 répondants (soit 72 %) ont mis en place des actions curatives dans les réseaux d'eau urbains sur leur territoire (Figure 13). Sur ces 53 répondants, 45 sont des collectivités et les 8 répondants restants sont les autres acteurs ayant répondu à l'enquête. Les 21 répondants ayant indiqué n'avoir pas mis en place d'actions sont exclusivement des collectivités.

Par ailleurs, sur les 53 répondants ayant mis en place des actions sur leur territoire, la moitié (27 répondants) ont mis en place au moins 2 actions.

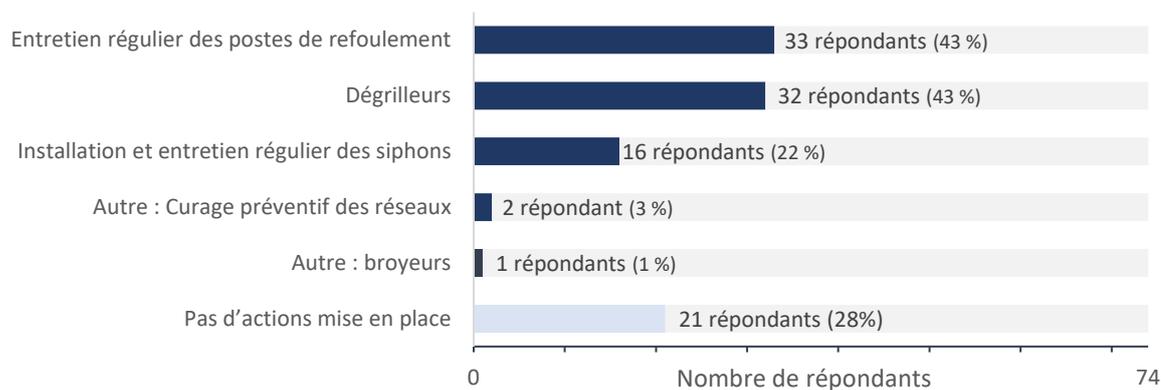


Figure 13 : Type d'actions curatives dans les réseaux d'eau urbains mises en place par les répondants (en nombre et pourcentage de répondants) (74 répondants / réponses multiples)

Les deux actions les plus mentionnées sont l'entretien régulier des postes de refoulement (45%) et l'installation et l'entretien de dégrilleurs (43%). L'installation et l'entretien régulier des siphons sont mentionnés par 22% des participants (Figure 13). Enfin, 2 répondants ont mentionné dans la réponse « autre » le curage préventif des réseaux et 1 répondant a mentionné l'utilisation de broyeurs.

3.3.4. Actions curatives à l'aval des réseaux d'eau urbains

Les actions curatives à l'aval des réseaux désignent celles visant à retenir ou à récupérer les déchets en sortie de réseaux avant leur rejet dans l'environnement.

Les résultats de l'enquête montrent que 22 répondants (soit 30 %) ont mis en place des actions curatives à l'aval des réseaux d'eau urbains sur leur territoire (Figure 14). Sur ces 22 répondants, 14 sont des collectivités et les 8 répondants restants sont les autres acteurs ayant répondu à l'enquête. Sur les 52 répondants ayant répondu n'avoir pas mis en place d'actions, 51 sont des collectivités et 1 répondant est une entreprise privée.

Par ailleurs, sur les 22 répondants ayant mis en place des actions curatives à l'aval des réseaux sur leur territoire, 6 répondants ont mis en place au moins 2 actions.

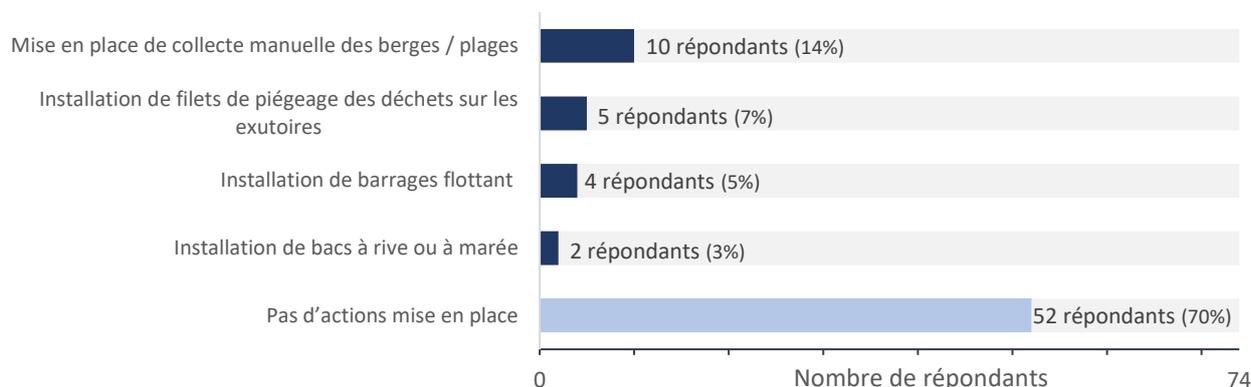


Figure 14 : Type d'actions curatives à l'aval des réseaux d'eau urbains mises en place par les répondants (en nombre et pourcentage de répondants) (74 répondants / réponses multiples)

Parmi les actions mentionnées, figurent la collecte manuelle des déchets sur les berges et les plages (14 % des répondants), l'installation de filets d'interception des déchets aux exutoires (7 % des répondants), la mise en place de barrages flottants (5 % des répondants) et l'installation de poubelles « à rive » ou « à marée » (3 % des répondants) (Figure 14).

3.3.5. Bilan des actions mises en place

L'analyse des actions mises en place par les répondants pour réduire la présence de macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains révèle que la majorité sont des actions préventives, mises en place par 72% des répondants, et des actions curatives dans les réseaux d'eau urbains, mises en place également par 72% des répondants. Les actions curatives à l'amont des réseaux apparaissent également assez fréquentes, ayant été mentionnées par 61% des répondants. Les actions curatives à l'aval des réseaux sont, quant à elles, moins mises en œuvre (mentionnées par seulement 30% des répondants).

Les actions curatives dans les réseaux les plus fréquemment citées, telles que l'entretien des postes de refoulement et l'installation de dégrilleurs, visent principalement à protéger les équipements qui s'y trouvent (tels que les pompes de relevage par exemple), et le colmatage des réseaux d'eau urbains, évitant ainsi leur mise en charge. De manière similaire, l'une des principales actions préventives est la déconnexion des réseaux permettant de solutionner les mauvaises connexions de réseau d'eaux usées dans un réseau pluvial (réseau séparatif), ou de déconnecter les eaux pluviales des réseaux existant pour favoriser leur infiltration au sol. Ces actions aident à limiter la surcharge « hydraulique » des stations d'épuration, mais aussi les déversements vers les déversoirs d'orage. Bien que ces actions n'aient pas pour objectif principal de réduire la présence de macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eau urbains, elles y contribuent.

Par ailleurs, les autres actions préventives principalement mentionnées sont la mise en place de communication et de sensibilisation. Ces initiatives, généralement moins complexes à mettre en œuvre, permettent d'encourager les comportements responsables, d'éviter la perte ou le rejet de macrodéchets et visent également à optimiser la gestion des déchets en amont des réseaux d'eau urbains.

3.3.6. Efficacité des actions mises en place

Pour évaluer l'efficacité des actions mises en place, les répondants ont été interrogés sur l'évolution de la quantité de macrodéchets présents sur le territoire après l'application d'une ou plusieurs actions (Figure 15).

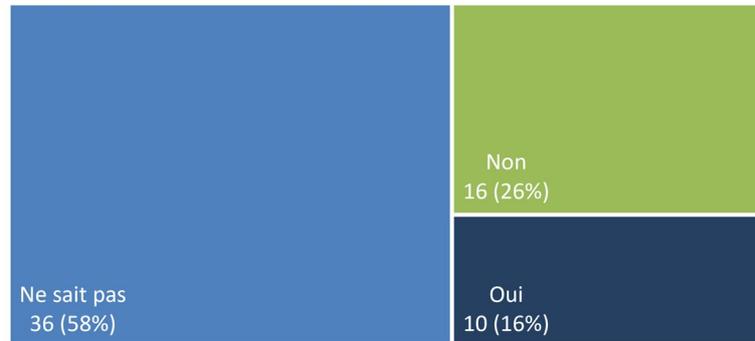


Figure 15 : Réponses obtenues (en nombre et pourcentage) à la question de savoir si une diminution de la quantité de macrodéchets a été observée sur le territoire des répondants après la mise en place d'une ou plusieurs actions (62 répondants / réponse unique)

La majorité des répondants (58 %) déclare ne pas savoir si ces actions ont eu un impact. Parmi les autres répondants, 16 % ont observé une réduction de la quantité de macrodéchets, tandis que 26 % n'ont constaté aucune amélioration (Figure 15).

Par ailleurs, il apparaît que dans 77 % des cas, aucune campagne de quantification ou de caractérisation des macrodéchets collectés n'a été réalisée suite à la mise en place d'actions. Seuls 11 % des répondants ont mené ou sont en train de réaliser de telles campagnes (Figure 16).



Figure 16 : Réponses obtenues (en nombre et pourcentage) à la question de savoir si des campagnes de quantification et caractérisation ont été réalisées suite à la mise en place d'actions par les répondants (62 répondants / réponse unique)

3.3.7. Estimation du coût des actions

Les répondants ont ensuite été interrogés sur les coûts engagés pour la mise en œuvre des différentes actions de réduction des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains. Cette question a reçu un nombre limité de réponses : seuls 26 répondants ont fourni une fourchette de coûts (coût minimal-coût maximal).

Les fourchettes de coûts déclarées présentent une grande variabilité, allant de seulement quelques centaines d'euros pour les montants les plus bas jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros pour les plus élevés (Figure 17).

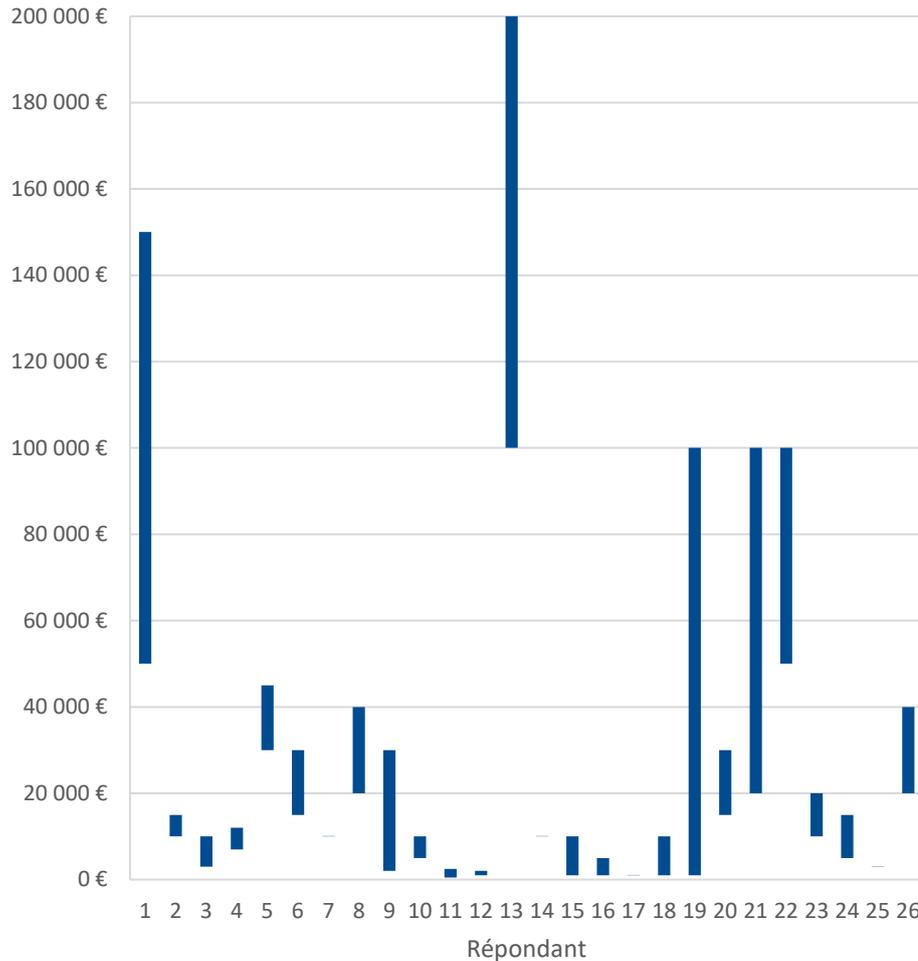


Figure 17 : Fourchettes de coûts (minimum-maximum, en euros) indiquées par les répondants pour la mise en place d'actions de réduction des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains (question ouverte / 26 répondants)

Les commentaires fournissent des précisions sur les postes de dépenses, qui incluent notamment :

- Les heures de travail des salariés ;
- L'achat de matériel d'entretien (par exemple des balayeuses) ;
- Les contrats de nettoyage (par exemple pour l'hydrocurage) ;
- Les frais de traitement des déchets.

Les actions dont le coût minimal dépasse 50 000 €, concernent généralement l'installation d'équipements spécifiques d'interception des macrodéchets (par exemple, des filets) ainsi que la réalisation d'études associées (telles que des campagnes de caractérisation).

3.4. Les freins et leviers à la mise en place d'actions de réduction des macrodéchets présents dans les réseaux d'eau urbains

Le troisième volet de cette enquête avait pour objectif d'identifier les freins auxquels les collectivités peuvent être confrontées lors de la mise en place d'actions de réduction des macrodéchets plastiques au sein de leurs réseaux d'eau urbains, ainsi que les leviers existants.

3.4.1. Les freins à la mise en place d'actions

Quatre principaux freins ont été identifiés par les répondants, pouvant être répartis en deux grandes catégories : coût financier et manque d'information (Figure 18).

La première catégorie concerne le coût financier. Ainsi, 35% des répondants ont souligné que l'investissement requis était trop élevé. De plus, 32% des répondants ont mentionné les coûts et les moyens nécessaires pour la récupération et l'évacuation des déchets interceptés, tandis que 20% des répondants ont mis en avant les coûts liés aux travaux et à l'installation des équipements.

La seconde catégorie porte sur le manque d'information et la multiplicité des acteurs. En effet, 35% des répondants ont identifié un manque d'informations ou de retours d'expérience sur certains dispositifs d'interception et 32% des répondants ont évoqué la diversité des acteurs et des compétences impliqués comme étant un frein.

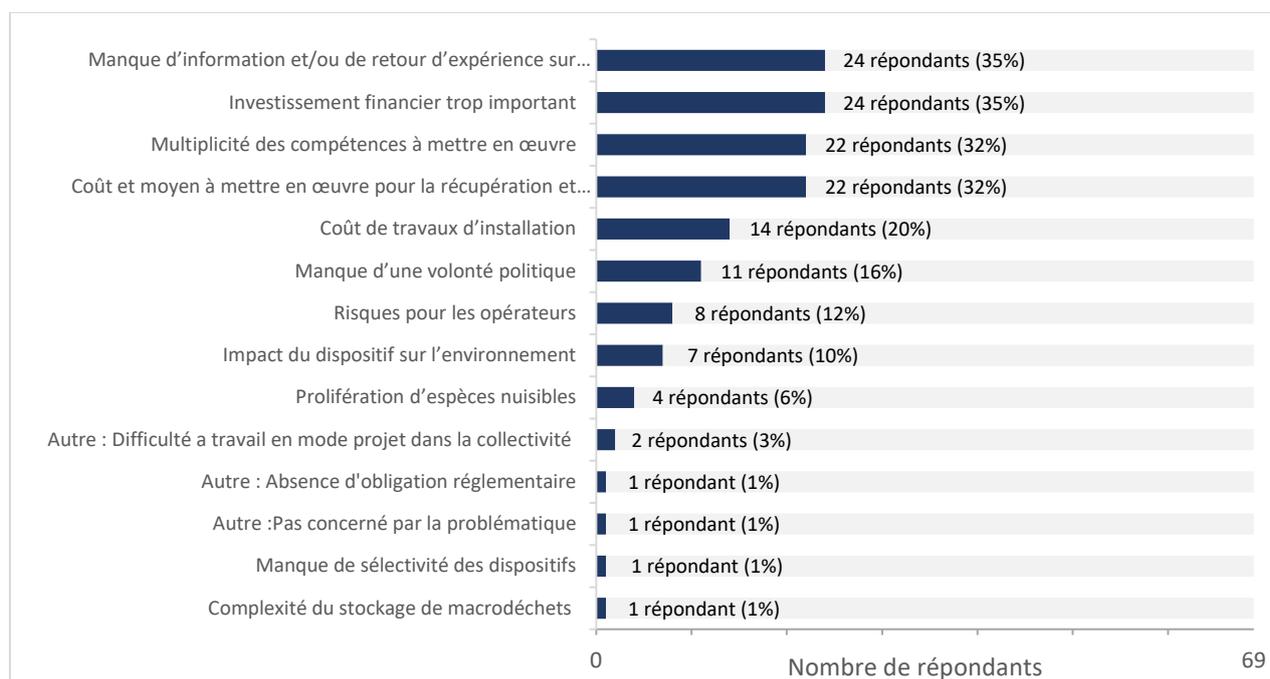


Figure 18 : Freins à la mise en place d'une ou plusieurs actions de réduction des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains mentionnés par les répondants (en nombre et pourcentage de répondants) (69 répondants / réponses multiples)

Parmi les autres freins identifiés, le risque pour les opérateurs, l'impact environnemental et la prolifération d'espèces nuisibles ont été mentionnés par respectivement, 12%, 10 % et 6% des répondants. De plus, le manque de sélectivité des dispositifs et la complexité du stockage des macrodéchets ont chacun été cités par un répondant.

Certains répondants ont également utilisé la case « autre » pour indiquer des freins supplémentaires à la mise en place d'actions de réduction des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains. Les commentaires mentionnent la difficulté à travailler en mode projet au sein des collectivités, citée par 2 répondants, l'absence d'obligation réglementaire, citée par 1 répondant ; et la perception de ne pas être concerné par le problème, cité par 1 répondant.

3.4.2. Les leviers pour la mise en place d'actions

Après avoir identifié les principaux freins à la mise en place d'actions, le questionnaire s'est intéressé aux raisons pour lesquelles des actions ont été mises en place. La figure ci-dessous illustre l'ensemble des leviers identifiés par les répondants (Figure 19).

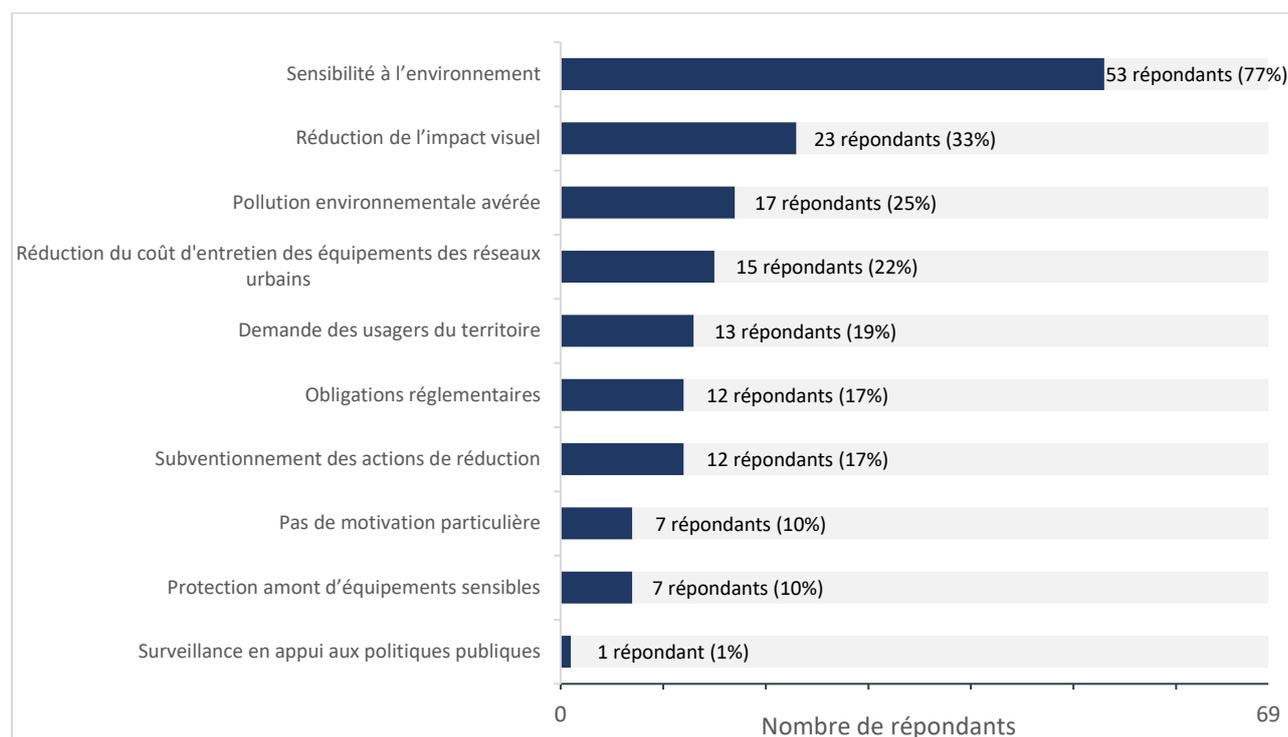


Figure 19 : Leviers à la mise en place d'une ou plusieurs actions de réduction des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains mentionnés par les répondants (en nombre et pourcentage de répondants) (69 répondants / réponses multiples)

Le principal levier identifié est lié à l'impact environnemental des macrodéchets plastiques issus des réseaux d'eau urbains. En effet, 77 % des répondants ont mentionné la sensibilité environnementale comme levier, et 25 % des répondants ont évoqué la pollution environnementale avérée. Par ailleurs, pour 33 % des répondants, la réduction de l'impact visuel est un levier pour la mise en place d'actions.

La réduction des coûts d'entretien des équipements des réseaux d'eau urbains a également été citée comme un levier par 22 % des répondants. De plus, 19 % des répondants ont mentionné des facteurs tels que la demande des usagers du territoire, 17% des répondants ont mentionné la mise en place de subventions ou encore la création d'obligations réglementaires et 10 % des répondants ont indiqué la protection en amont d'équipements sensibles. Enfin, il faut mentionner que 10% des répondants ont indiqué qu'il n'y avait pas de motivation particulière.

Les répondants avaient également la possibilité de proposer d'autres leviers via la catégorie « autre ». Un seul levier additionnel a été mentionné, il s'agit de la mise en place de la surveillance en appui aux politiques publiques (1%).

3.5. Les perspectives et les besoins d'accompagnement des collectivités

Le dernier volet de l'enquête visait à recenser les actions que les répondants envisagent de mettre en œuvre dans les prochaines années, identifier leurs besoins d'accompagnement et déterminer s'ils souhaitent être recontactés par le réseau REGARD pour échanger à ce sujet.

3.5.1. Futures actions

Les résultats montrent que 26% des répondants ont envisagé de mettre en place des actions en 2024, et 16% des répondants en 2025. A plus long terme, 42 % des répondants envisagent la mise en place d'actions. A noter que 29% des répondants n'envisagent pas de mettre en place d'actions pour le moment (Figure 20).

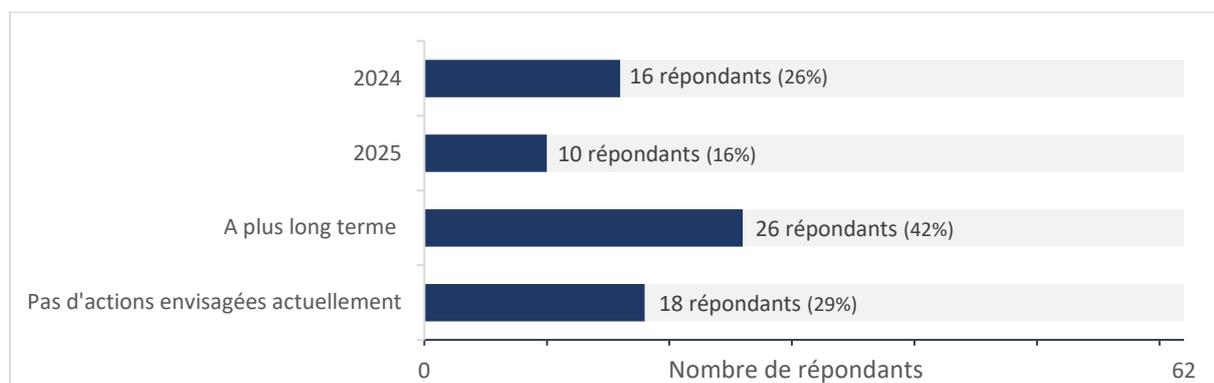


Figure 20 : Nombre et pourcentage de répondants envisageant de mettre en place des actions de réduction des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains en 2024, 2025 ou à plus long terme (62 répondants / réponses multiples)

Les commentaires détaillant les actions prévues révèlent que la plupart concernent l'organisation de collectes citoyennes de déchets, et ce, pour les trois échéances de temps mentionnées (2024, 2025 et long terme). Quelques répondants ont également évoqué des projets portant sur le remplacement ou le retrait de corbeilles dans les lieux publics.

Certains répondants ont également précisé que leurs actions pourraient être intégrées dans le cadre d'autres projets, tels que des travaux sur les réseaux d'eau urbains pour la gestion des eaux pluviales, ou encore dans le contexte de la prise de compétence "Eau et Assainissement" par les communautés de communes avant 2026.

Par ailleurs, les quelques répondants ayant mentionné des actions autres que préventives, notamment la pose d'équipements d'interception, sont les lauréates de l'appel à initiatives lancé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en 2022.

3.5.2. Le besoin d'accompagnement

L'enquête a permis d'identifier les besoins d'accompagnement exprimés par les répondants, avec quatre priorités qui se distinguent : l'accès à des outils de sensibilisation et de communication (48 %

des répondants), la possibilité d'échanger avec des acteurs de référence (43 % des répondants), la demande de retours d'expérience (43 % des répondants), et la mise à disposition de documents de référence (39 % des répondants) (Figure 21).

De plus, 20 % des répondants expriment le besoin d'une formation à une méthodologie commune de diagnostic et de caractérisation des macrodéchets plastiques transitant dans les réseaux d'eau urbains, tandis que 20 % des répondants souhaitent un accompagnement spécifique pour l'installation d'équipements (Figure 21).

10 répondants ont indiqué ne pas avoir de besoins particuliers. Parmi eux, 8 collectivités et 2 acteurs identifiés comme acteurs de référence dans le cadre du Réseau REGARD.

Enfin, des besoins plus spécifiques ont été évoqués : 3 répondants demandent un accompagnement financier, et 1 répondant souhaite bénéficier d'une expertise externe pour la caractérisation des macrodéchets (Figure 21).

A noter que les actions entourées en pointillé dans la figure ci-dessous font parties des actions d'accompagnement proposées par le Réseau REGARD (Figure 21).

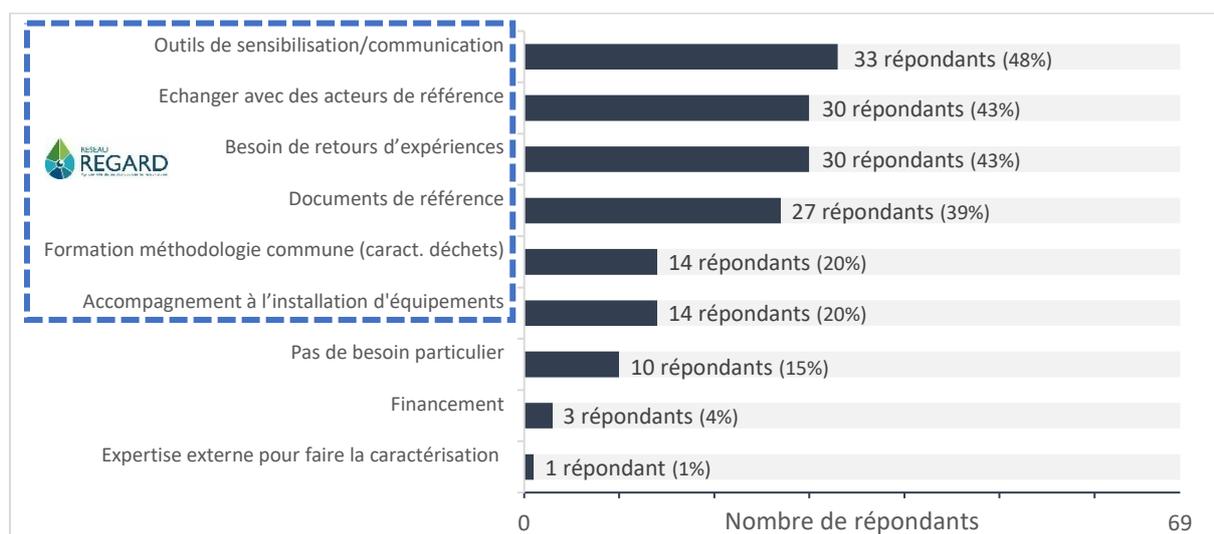


Figure 21 : Besoins d'accompagnement indiqués par les répondants (en nombre et pourcentage de répondants) (69 répondants / réponses multiples)

3.5.3. Les répondants à recontacter

Les dernières questions de l'enquête portaient sur la possibilité pour le Cedre et l'OiEau de recontacter les répondants afin de discuter des actions déjà mises en place ou d'échanger sur leurs besoins en accompagnement.

Un total de 26 répondants ont exprimé le souhait d'être accompagné dans le cadre du réseau REGARD, y compris certaines collectivités lauréates de l'appel à initiatives de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ces collectivités et structures associées seront recontactées par le Cedre et l'OiEau afin de préciser leurs besoins et leur proposer un accompagnement dans leurs démarches de réduction des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains au sein de leur territoire.

Par ailleurs, 27 répondants ont exprimé le souhait d'échanger avec le Cedre et l'OiEau, sur les actions déjà mises en œuvre sur leur territoire, incluant également quatre collectivités lauréates de l'appel à

initiative lancé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ces répondants sont actuellement en cours de contact par le Réseau REGARD. Leurs actions et retours d'expériences pourront être valorisés sur le site internet du projet.

4. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

L'analyse des résultats de l'enquête en ligne lancée au printemps 2024 auprès des collectivités et acteurs associés du bassin Loire-Bretagne (74 réponses exploitables), a permis de tirer plusieurs enseignements.

Les résultats révèlent que les macrodéchets sont perçus comme un enjeu majeur dans les espaces urbains. Bien que 65% des répondants identifient les réseaux d'eau urbains comme étant des voies de transfert des macrodéchets plastiques vers l'environnement aquatique, 14 % des répondants jugent leur impact comme majeur et 31% des répondants jugent leur impact comme modéré. Ces résultats mettent en lumière un besoin de sensibilisation et de diffusion d'informations adaptées, notamment sous forme de documents ressources, pédagogiques et techniques.

Les zones jugées prioritaires par les répondants pour la mise en place d'actions par les répondants, incluent les points d'apport volontaire, les pourtours des poubelles de rue, les trottoirs et les réseaux d'eau urbains eux-mêmes. Les points d'apport volontaire et les poubelles, bien que destinés à la collecte des déchets, sont souvent sujets à des débordements et dépôts sauvages. Ces zones, visibles, accessibles et nettoyables par les collectivités, car faisant déjà l'objet de nettoyage, sont donc considérées comme des cibles privilégiées pour mettre en place des actions. Les réseaux d'eau urbains, moins visibles et plus complexes à gérer, apparaissent aussi comme des zones à privilégier, mais nécessitant des efforts spécifiques et coûteux pour limiter les transferts de macrodéchets.

L'enquête a également permis d'identifier les types de macrodéchets les plus fréquemment retrouvés dans les réseaux d'eau urbains. Sont notamment cités, les mégots de cigarette, les bouteilles en plastique, les contenants alimentaires et les textiles sanitaires. Ces derniers, identifiés par 38 % des répondants, posent des défis importants, entraînant de l'usure, de l'encrassement et parfois, de la casse dans les infrastructures, avec des coûts significatifs de maintenance et de réparation.

En termes d'actions mises en place, celles majoritairement citées sont les actions préventives et les actions curatives dans les réseaux d'eau urbains, citées chacune par 72 % des répondants. Les actions curatives les plus fréquemment citées, telles que l'entretien des postes de refoulement et l'installation de dégrilleurs, visent principalement à assurer le bon fonctionnement des réseaux d'eau urbains et à éviter leur mise en charge. Bien que ces actions n'aient pas pour objectif principal de réduire la présence de macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eau urbains, elles participent néanmoins à en limiter la présence.

Par ailleurs, les autres actions préventives principalement mentionnées sont des actions de communication et de sensibilisation. Ces actions sont souvent plus simples à mettre en œuvre et nécessitent moins de partage de compétences et de coordination entre les services. Les actions futures, pour 2025 ou à long terme, envisagées par les répondants sont majoritairement des actions préventives.

Ce constat est corroboré par les freins identifiés par l'enquête, qui sont l'investissement financier trop important, le manque d'information et/ou de retour d'expérience sur certains dispositifs à installer en amont, dans et à l'aval des réseaux d'eau urbains ainsi que la multiplicité des compétences requises et des différents services ou divisions au sein d'une même collectivités à mobiliser. Ces freins limitent les possibilités d'actions, notamment pour les interventions en amont, dans ou en aval des réseaux d'eau urbains. Cette complexité est exacerbée par la fragmentation des compétences, la gestion de l'eau et de l'assainissement étant souvent partagée entre différents niveaux de gouvernance (EPCI, communes, syndicats mixtes) et acteurs privés.

En termes de besoins d'accompagnement, quatre priorités se distinguent : l'accès à des outils de sensibilisation et de communication, mentionné par 48 % des répondants, la possibilité d'échanger avec des acteurs de référence (43 % des répondants), la demande de retours d'expérience (43 % des répondants) et la mise à disposition de documents de référence (39 % des répondants).

Enfin, 26 collectivités ont indiqué souhaiter être accompagnées dans le cadre du Réseau REGARD, et 27 répondants souhaitent partager et échanger avec le Cedre et l'OiEau sur les actions déjà mises en œuvre.

5. CONCLUSION

L'analyse de l'enquête en ligne a permis d'approfondir les connaissances sur les actions existantes visant à réduire les macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains. Elle a également mis en lumière les freins et leviers rencontrés par les collectivités et acteurs associés du bassin Loire-Bretagne dans la mise en place de ces actions. Par ailleurs, les résultats obtenus témoignent de l'intérêt de ces acteurs pour les ressources et services proposés par le Réseau REGARD.

Ce dernier met à disposition divers ressources tels que des fiches projets, des rapports méthodologiques et des fiches techniques. Le Réseau REGARD propose également des journées thématiques et des échanges avec des acteurs de référence, favorisant ainsi le partage et l'échange de bonnes pratiques et les retours d'expériences, tout en s'appuyant sur une plateforme web centralisant ces ressources, facilitant leur accès et leur utilisation.

Concernant l'accompagnement des collectivités qui le souhaitent, qu'elles soient ou non déjà engagées dans des actions de réduction des macrodéchets dans les réseaux d'eau urbains, ou qu'elles souhaitent initier de telles démarches, celui-ci inclut des conseils sur les stratégies adaptées à chaque contexte, un soutien dans la mise en œuvre de solutions concrètes, et la production de documents de référence. En complément, des journées techniques et des formations spécialisées seront proposées afin de développer les compétences des acteurs impliqués et de renforcer la synergie entre les différentes parties prenantes.

Ces actions visent à réduire durablement la présence des macrodéchets plastiques dans les réseaux d'eau urbains, limitant ainsi leur dispersion vers les milieux aquatiques et leur impact environnemental. Elles s'inscrivent également dans les objectifs définis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les plans d'actions associés.

BIBLIOGRAPHIE

Cedre. 2023. Rapport R.23.19.C. Caractérisation des déchets collectés sur des plages et dans des dispositifs de rétention de macrodéchets sur le territoire de Brest métropole - Rapport final.

Cedre. 2025. Rapport R.25.16.C. Réseau national de surveillance des macrodéchets issus des bassins hydrographiques - Rapport de campagnes 2024.

Ledieu L., Tramoy R., Bruttin C., Bouchet E., Tassin B., Gasperi J., 2024. Projet Stritter : Suivi des déchets diffus abandonnés sur les surfaces urbaines et dans les eaux de ruissellement : typologie, flux et facteurs d'influence - Rapport final.

Tramoy R., Gasperi J., Tassin B., Rognard F., 2019. Projet MacroPLAST : Estimation des flux de macrodéchets sur le bassin de la Seine. Projet financé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 96p.

ANNEXE : L'enquête diffusée sur LimeSurvey

La pollution par les macrodéchets dans les réseaux urbains : Les freins et les besoins existants dans la mise en place d'actions

Bienvenue dans cette enquête portant sur la problématique des macrodéchets dans les réseaux urbains de votre territoire !

Vous êtes une collectivité ou un exploitant engagé ou souhaitant s'engager pour réduire la présence des macrodéchets dans les réseaux urbains ? Répondre à cette enquête vous permettra de partager votre expérience mais aussi de faire connaître vos freins, vos motivations, et vos besoins en termes d'accompagnement dans vos actions !

Ce questionnaire s'adresse particulièrement aux services des eaux pluviales, de l'assainissement, de l'écologie urbaine des collectivités ainsi qu'aux gestionnaires d'espaces naturels.

Le projet en quelques mots :

Dans le cadre d'un appel à initiative financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Cedre et l'Office International de l'Eau (OiEau) s'associent pour créer un réseau d'appui et d'accompagnement vers l'action à destination des collectivités et acteurs associés du bassin, pour la réduction des déchets dans les réseaux urbains. Ce projet a pour objectifs d'établir un réseau de collectivités et d'experts, de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions contre les macrodéchets et de produire des ressources de référence. Ce réseau vise à encourager l'innovation, les échanges d'expériences et la promotion des bonnes pratiques. Les collectivités et les exploitants de réseaux urbains pourront ainsi bénéficier d'un conseil indépendant pour développer une stratégie efficace et pérenne de lutte contre les macrodéchets plastiques.

Dans le présent questionnaire le terme réseau urbain englobe les réseaux d'eaux pluviales (en réseaux unitaires ou séparatifs), les systèmes de collecte d'eaux usées, les systèmes de traitement, mais aussi les cours d'eaux ou rivières urbaines.

Dans le présent questionnaire, le terme macrodéchet aquatique couvre tous les matériaux solides qui ont été délibérément jetés, ou accidentellement perdus directement dans l'environnement aquatique (cours d'eaux, fleuves, lac, milieu marin, etc.). La définition inclut les macrodéchets déversés dans les réseaux d'assainissement ainsi que ceux mobilisés par le ruissellement des eaux de pluie, le vent ou encore les inondations. Il s'agit notamment de macrodéchets solides persistants, manufacturés ou transformés. Les macrodéchets aquatiques comprennent un large éventail de matériaux : plastiques, métaux, bois, caoutchouc, verre et papier.

Ce questionnaire comporte 24 questions, le temps estimé pour répondre est d'environ 20 min. Si vous souhaitez terminer le questionnaire ultérieurement, vous pouvez enregistrer vos réponses en cliquant sur le bouton "finir plus tard" en haut à droite.

Nous vous remercions de prendre le temps de participer à cette enquête

Pour consulter la Politique de Confidentialité des Données Personnelles, en conformité avec les exigences du Règlement Général sur la Protection des Données RGPD), veuillez cliquer ici.

Pour toute question concernant le questionnaire ou le projet, n'hésitez pas à adresser un mail à l'adresse suivante : contact@reseau-regard.org

(Vous pouvez cliquer sur les logos pour être redirigés vers les sites respectifs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Cedre et l'Office International de l'Eau (OiEau))



Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP)

Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP)

Veillez trouver ci-après le contexte de l'enquête, la façon dont nous recueillons, traitons, utilisons et assurons la protection de toutes les données personnelles ainsi que les droits que vous pouvez exercer sur vos données (droit d'accès, de rectification, de blocage, etc.) :

- Les données sont collectées dans le cadre du projet porté par le Cedre et l'OiEau, financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Les contributions reçues dans le cadre de cette enquête seront utilisées à des fins d'étude. L'objectif de l'enquête est mentionné préalablement ;
- Les contributions des parties prenantes à la présente enquête s'effectuent sur la base du volontariat. La base juridique du traitement est le consentement (article 6.1.a du RGPD) ;
- Vous déclarez que rien dans votre réponse n'est illégal ou ne porterait atteinte aux droits d'un tiers d'une manière qui en empêcherait la publication
- Les questions marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires. Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas remplir le questionnaire.
- Les données sont stockées en Allemagne (sur un serveur LimeSurvey dédié) et seront gérées depuis la France par le Cedre ;
- Toutes les données personnelles (nom, contact) seront conservées pendant la durée du projet et seront supprimées un an après la fin du projet ;
- En tant que partie prenante, vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de les rectifier, les bloquer ou les supprimer si elles sont inexactes ou incomplètes. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Cedre contact@reseau-regard.org.

1. Identité de l'organisation

1. Nom de votre structure (question ouverte)

2. Quelle catégorie décrit le mieux votre structure ? (Une seule réponse possible)

- Collectivité territoriale (région, département, commune, EPCI, etc.)
 - Précisez de quel service vous dépendez (service public des eaux pluviales, d'assainissement collectif, d'urbanisme, d'écologie urbaine, d'espaces verts, des déchets, etc.)
- Gestionnaire de bassin versant
- Entreprise privée
- Association
- Autre, précisez : ---

3. Indiquez votre ville et code postal (question ouverte)

4. Saisissez l'adresse électronique d'un contact (question ouverte)

A la fin du questionnaire vous aurez la possibilité d'indiquer si vous souhaitez que vos réponses restent anonymes

2. Votre perception des macrodéchets

Dans le présent questionnaire, le terme macrodéchet aquatique couvre tous les matériaux solides qui ont été délibérément jetés, ou accidentellement perdus directement dans l'environnement aquatique (cours d'eaux, fleuves, lac, milieu marin, etc.). La définition inclut les macrodéchets déversés dans les réseaux d'assainissement ainsi que ceux mobilisés par le ruissellement des eaux de pluie, le vent ou encore les inondations. Il s'agit notamment de macrodéchets solides persistants, manufacturés ou transformés. Les macrodéchets aquatiques comprennent un large éventail de matériaux : plastiques, métaux, bois, caoutchouc, verre et papier.

5. A votre avis, sur votre territoire, les macrodéchets sont-ils perçus comme un enjeu ? (Une seule réponse possible)

- Oui, un enjeu majeur
- Oui, un enjeu modéré
- Oui, un enjeu faible
- Non, pas du tout

6. Selon vous, sur votre territoire, quelles sont les principales zones d'accumulation des macrodéchets et leurs voies de transfert vers l'environnement ? (Choix multiples)

- Autour des poubelles de rue (corbeilles)
- Autour des points d'apport volontaire de déchets (type poubelle enterrée)
- Rues, trottoirs et chaussées
- Zones commerciales
- Zones résidentielles
- Zones industrielles
- Zones en travaux
- Parcs et jardins publics
- Ports
- Réseaux séparatifs d'eaux pluviales
- Réseaux séparatifs d'eaux usées (inclut les rejets des stations d'épuration)
- Réseaux unitaires (inclus les rejets des déversoirs d'orage)
- Fossés
- Cours d'eau (inclus berges, embâcles, piles de pont, etc.)
- Autre, précisez : ---

7. Selon-vous quelles sont les zones au sein de votre collectivité où la lutte contre les macrodéchets doit être prioritaire ? (Choix multiples)

- Autour des poubelles de rue (corbeilles)
- Autour des points d'apport volontaire de déchets (type poubelle enterrée)
- Rues, trottoirs et chaussées
- Zones commerciales
- Zones résidentielles
- Zones industrielles
- Zones en travaux
- Parcs et jardins publics

- Ports
- Réseaux séparatifs d'eaux pluviales
- Réseaux séparatifs d'eaux usées (inclut les rejets des stations d'épuration)
- Réseaux unitaires (inclut les rejets des déversoirs d'orage)
- Fossés
- Cours d'eau (inclus berges, embâcles, piles de pont, etc.)
- Autre, précisez : ---

Dans le présent questionnaire, le terme réseau urbain englobe les réseaux d'eaux pluviales (en réseaux unitaires ou séparatifs), les systèmes de collecte d'eaux usées, les systèmes de traitement, mais aussi les cours d'eaux ou rivières urbaines.

8. Selon-vous, sur votre territoire, les réseaux urbains sont-ils une voie de transfert des macrodéchets du milieu urbain vers l'environnement ? (Une seule réponse possible)

- Oui
- Non
- Ne sait pas
- Commentaires

9. Pensez-vous que votre territoire est particulièrement impacté par les macrodéchets présents dans les réseaux urbains ? (Une seule réponse possible)

- Impact majeur
- Impact moyen
- Impact mineur
- Pas d'impact
- Ne sait pas

10. Selon vous, quels sont les trois matériaux ou objets spécifiques qui se retrouvent le plus (en nombre) dans les macrodéchets des réseaux urbains ou à proximité ? (Choix multiple)

- Contenants alimentaires (incluant emballages de restauration rapide)
- Bouteilles en plastique
- Cigarettes en métal
- Emballages de confiserie et de gâteaux
- Masques à usage unique
- Textiles sanitaires : Lingettes, protège-slips
- Mégots de cigarette
- Emballage de tabac (paquet de cigarette, films transparents entourant le paquet de cigarette)
- Fragments de polystyrène
- Fragments de plastiques (hors polystyrène)
- Autre, précisez : ---

11. Selon vous, quelles sont les trois principales sources des macrodéchets retrouvés dans les réseaux urbains ? (Choix multiple)

- Dépôt sauvage de déchets par des particuliers
- Dépôt sauvage de déchets par des d'entreprises ou d'industries
- Réseau routier (incluant le rejet de déchets par les fenêtres des véhicules)
- Branchements d'assainissement non-conforme (mauvais raccordement)

- Surcharge hydraulique du système d'assainissement collectif des eaux usées
- Equipement de collecte de déchets installés dans des zones où les déchets sont susceptibles de terminer dans l'environnement aquatique sans possibilité d'interception (ex : poubelles disposées en bordure de cours d'eau, de plages, ...)
- Lessivage des rues et donc ruissellement des déchets
- Industries ou entreprises susceptibles de rejeter des macrodéchets dans l'environnement
- Autre, précisez : ---

3. Les actions mises en place sur votre territoire pour lutter contre les macrodéchets présents dans les réseaux urbains

Cette partie du questionnaire traite des actions que vous avez mises en place au sein de votre collectivité. Ces actions peuvent être variées et incluent, par exemple : l'installation de panneaux de sensibilisation à la pollution par les déchets, une adaptation du nettoyage (mécanique ou manuel) des rues ou encore l'installation de filets de rétention des déchets dans aux exutoires des réseaux urbains, ...

12. Avez-vous mis en place des actions préventives de réduction des macrodéchets dans les réseaux urbains ? (Actions **préventives** : actions qui permettent d'éviter les rejets de déchets dans l'environnement. Sont considérées comme actions préventives les actions de sensibilisation, les actions permettant la mise en place d'alternatives aux plastiques, l'aménagement de l'espace urbain pour une meilleure gestion des macrodéchets, etc.) (choix multiple)

- Plaque à l'entrée des avaloirs (ex : « Ici commence la mer »)
- Campagnes de communication sur la pollution par les déchets
- Ajout de poubelles pour mégots/cendriers à côté de zones sensibles
- Organisation d'événements de lutte contre les déchets (ex : « Word Clean Up day »)
- Mise à disposition de fontaines d'eau potable
- Incitation à limiter l'utilisation de plastique à usage unique
- Déconnexion des réseaux pluviales/usées (mise en réseau séparatif, gestion alternative des eaux pluviales, ...)
- Réaménagement d'équipements de collecte des déchets dans les espaces sensibles
- Sanctions financières (ou travaux d'intérêts généraux)
- Pas d'action mise en place
- Autre, précisez : ---

13. Avez-vous mis en place des actions curatives avant l'entrée des macrodéchets dans les réseaux urbains (Actions **curatives amont** : actions qui permettent de collecter les déchets avant leur entrée dans les réseaux urbains. Sont considérées comme actions curatives amont les actions de nettoyage, l'installation d'équipements à l'**entrée** des réseaux urbains, etc.) ? (Choix multiple)

- Optimisation de la fréquence de nettoyage mécanique des rues
- Mise en place de collecte manuelle des rues
- Diagnostic de zones à cibler par un nettoyage spécifique (marché, rue festive, travaux, etc.)
- Multiplication des installations de grilles aux avaloirs
- Installation d'avaloirs décantés et siphonnés
- Pas d'action mise en place

- Autre, précisez : ---

14. Quelles sont les actions curatives mises en place dans les réseaux urbains pour lutter contre les macrodéchets ? (Actions curatives dans les réseaux : actions qui permettent de piéger les déchets dans les réseaux urbains. Sont considérées comme actions curatives l'installation d'équipements à l'intérieur des réseaux urbains, tels que des dégrilleurs, des siphons flottants, etc.) (Choix multiple)

- Installation et entretien régulier des siphons
- Entretien régulier des postes de refoulement
- Dégrilleurs
- Installation de station de traitement des eaux pluviales
- Pas d'actions mise en place
- Autre, précisez : ---

15. Avez-vous mis en place des actions curatives contre les déchets en sortie des réseaux urbains ? Actions curatives aval : actions qui permettent de retenir ou de récupérer les déchets qui ont transités dans les réseaux urbains et pourraient être rejetés dans l'environnement. Sont considérées comme actions curatives aval les actions de nettoyage, les installations d'équipements en sortie des réseaux urbains, etc.) ? (Choix multiple)

- Installation de barrages flottant
- Mise en place de collecte manuelle des berges / plages
- Installation de filets de piégeage des déchets sur les exutoires
- Installation de bacs à rive ou à marée
- Pas d'actions mise en place
- Autre, précisez : ---

16. Avez-vous constaté des améliorations dans la quantité de déchets présents sur votre territoire après la mise en place d'une ou plusieurs de vos actions ? (Une seule réponse possible)

- Oui
 - Non
 - Ne sait pas
- > Commentaire

17. Combien vous coûtent approximativement les actions de lutte contre les macrodéchets dans les réseaux urbains (ordre de grandeur) ? (Une seule réponse possible)

- Ne sait pas
 - Ordre de grandeur = De k€/an à ...k€/an
- ➔ Commentaire / Coûts détaillés investissement / fonctionnement (si disponibles) :

18. Avez-vous effectué des campagnes de quantification et caractérisation des macrodéchets collectés dans le cadre de la mise en place d'actions de lutte (caractérisation des déchets, mesure de la masse ou du volume) ? (Une seule réponse possible)

- Oui
- C'est en cours de réalisation

- Non
→ Commentaire

19. Si oui, acceptez-vous de partager vos résultats pour qu'ils soient valorisés dans le cadre de ce projet (fiches de retour d'expérience accessibles aux membres du réseau) ? **(Une seule réponse possible)**

- Oui
- Non

20. Envisagez-vous de mettre en place des actions pour la réduction des macrodéchets au sein de votre territoire ? **(Une seule réponse possible)**

- Cette année en 2024
-> Détail des actions
- En 2025
-> Détail des actions
- A plus long terme : date ?
-> Détail des actions
- Je n'envisage pas de mettre en place des actions actuellement

4. Les freins et leviers à la mise en place sur votre territoire d'actions de réduction des déchets dans les réseaux urbains

21. Quels sont les freins ou points bloquants dans la mise en place d'actions de lutte contre les déchets au sein de votre collectivité (choix multiple)

- Investissement financier trop important
- Manque d'une volonté politique
- Manque d'information et/ou de retour d'expérience sur certains dispositifs
- Risque d'inondation ou de surcharge des réseaux (impact des dispositifs sur le maintien de l'évacuation de l'eau de la ville)
- Impact du dispositif sur l'environnement (rétention de la matière organique, piégeage d'animaux, maintien de la continuité écologique)
- Multiplicité des compétences à mettre en œuvre (pluridisciplinaire de l'action)
- Coût et moyen à mettre en œuvre pour la récupération et l'évacuation des déchets interceptés (incluant la connaissance des filières de traitement, leurs localisations et le coût du traitement)
- Prolifération d'espèces nuisibles (par exemple des rongeurs)
- Coût de travaux d'installation (coffrage en béton, alimentation électrique, zone de stockage, etc.)
- Risques pour les opérateurs lors de la manipulation des déchets captés dans les dispositifs (bactéries, métaux lourds, HAP) ou lors de la manutention des dispositifs (sécurisation du personnel)
- Autre, précisez : ---
→ Commentaire

22. Quels sont vos motivations dans la mise en place d'actions de lutte contre la présence des déchets au sein de votre collectivité (Choix multiple)

- Sensibilité à l'environnement
- Pollution environnementale avérée
- Protection en amont d'équipements sensibles (turbines, barrages...)
- Demande des usagers du territoire
- Impact visuel
- Impact économique
- Subventionnement des actions de lutte
- Obligations réglementaires
- Pas de motivation particulière
- Autre, précisez : ---
→ Commentaire

23. Quels sont vos besoins d'accompagnement dans la mise en place d'actions de réduction des macrodéchets dans les réseaux urbains de votre territoire ? (Choix multiple)

Vos réponses permettront de mieux orienter l'accompagnement qui sera fourni par les membres du réseau thématique mis en place par le Cedre et l'OiEau

- Echanger avec des acteurs de référence (techniques et scientifiques)

- Echanger avec des acteurs de référence (retours d'expériences)
- Documents de référence (ex : fiche réflexe, guide, etc.)
- Être accompagné pour l'installation d'équipements de collecte
- Être formé à une méthodologie commune de caractérisation des déchets
- Outils de sensibilisation et de communication
- Pas de besoin particulier
- Autre, précisez : ---

24. Accepteriez-vous d'être contacté ? **(Une seule réponse possible)**

- Pour échanger sur les actions mises en place sur votre territoire
- Pour faire remonter vos besoins d'accompagnement
- Non

Si contact accepté => Comment souhaitez-vous être contacté :

- Mail
- Téléphone
- Visioconférence
- En présentiel

5. Document(s) à charger

Si vous souhaitez nous envoyer des documents (dépliants, infographies, rapports...) sur une ou plusieurs actions, vous pouvez télécharger les fichiers en ligne ci-dessous ou les envoyer par e-mail à contact@reseau-regard.org

- Cochez cette case, si vous souhaitez que votre contribution reste anonyme : c'est-à-dire que vos réponses soient publiées (dans les résultats globalisés de l'enquête) mais que le nom de votre organisation reste anonyme.

Merci beaucoup d'avoir participé à notre enquête !

Vos réponses ont été enregistrées. Le Cedre tient à vous remercier pour votre participation à ce questionnaire et d'avoir partagé votre expérience sur la problématique des déchets sur votre territoire.

N'hésitez pas à faire circuler cette enquête auprès des personnes concernées.

Vous pouvez maintenant fermer cette page.

